



Brioux-sur-Boutonne
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Conseil communautaire 25 janvier 2024

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Secrétaire de séance : M. Gilles CHOURRÉ**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M. *Marion Fabrice Michel*

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



1. Conseil communautaire du 14 décembre 2023 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2023.

Affaires générales

- Intervention de Madame Sylvie COLISIN et Madame

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Chantal BRILLAUD

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes appréhende l'implication de Mellois en Poitou en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

- en tant qu'employeur
- en tant qu'instance décisionnelle et consultative

Affaires générales

- Intervention de Madame

Chantal BRILLAUD

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

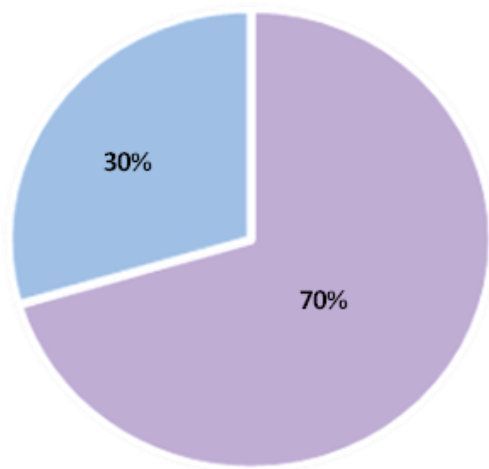
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

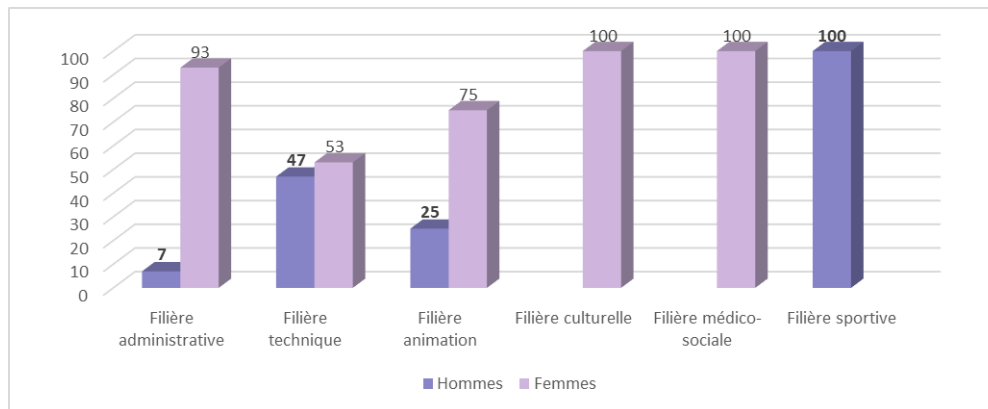


REPARTITION F/H DES EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT EN %



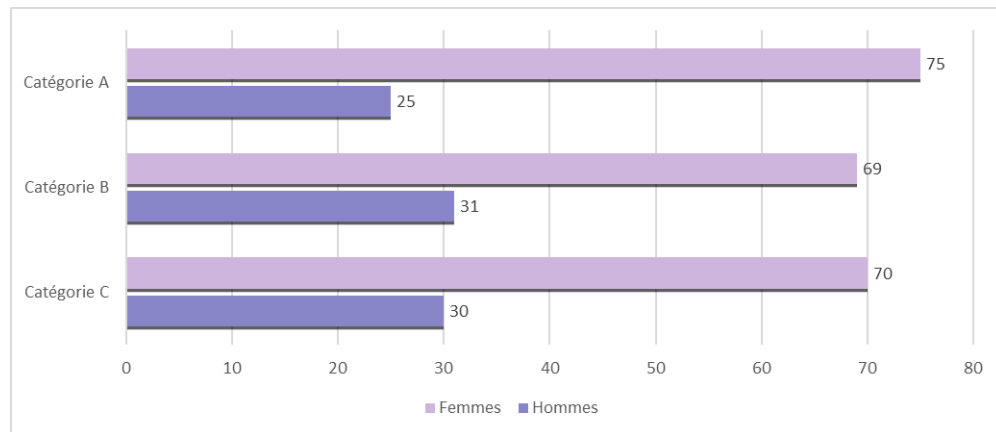
Femmes Hommes

RÉPARTITION F/H SUR POSTES PERMANENTS PAR FILIERE EN %

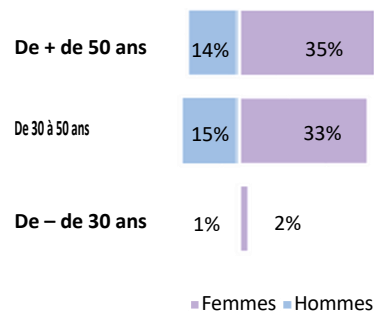


2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

RÉPARTITION F/H PAR CATÉGORIE en %



PYRAMIDE DES AGES DES FONCTIONNAIRES EN %



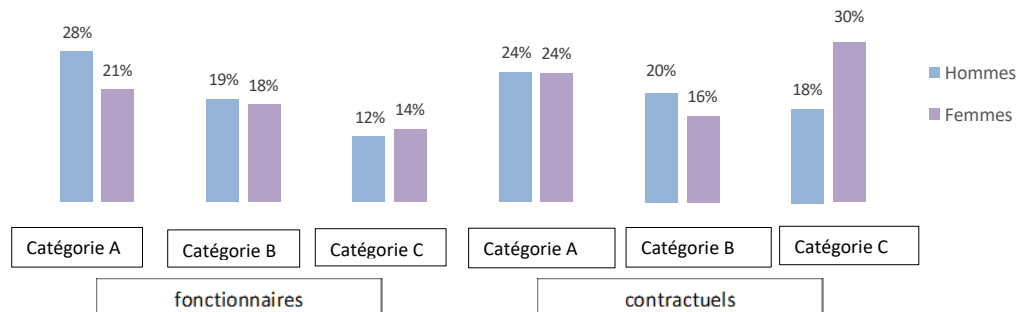
AGE MOYEN DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

Femmes	47,94
Hommes	46,75

Chantal BRILAUD

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

PART DES PRIMES SUR LES REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES SELON LA CATEGORIE ET LE STATUT (en %)



Taux d'absentéisme en %

Maladie ordinaire
Maladie de longue durée

	Femmes	Hommes
Maladie ordinaire	4.47	5.80
Maladie de longue durée	0.11	0.24

En moyenne, 16,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 pour chaque femme présente dans la collectivité.

En moyenne, 23,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 pour chaque homme présent dans la collectivité.

Affaires générales

- Intervention de Madame

Chantal BRILLAUD

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

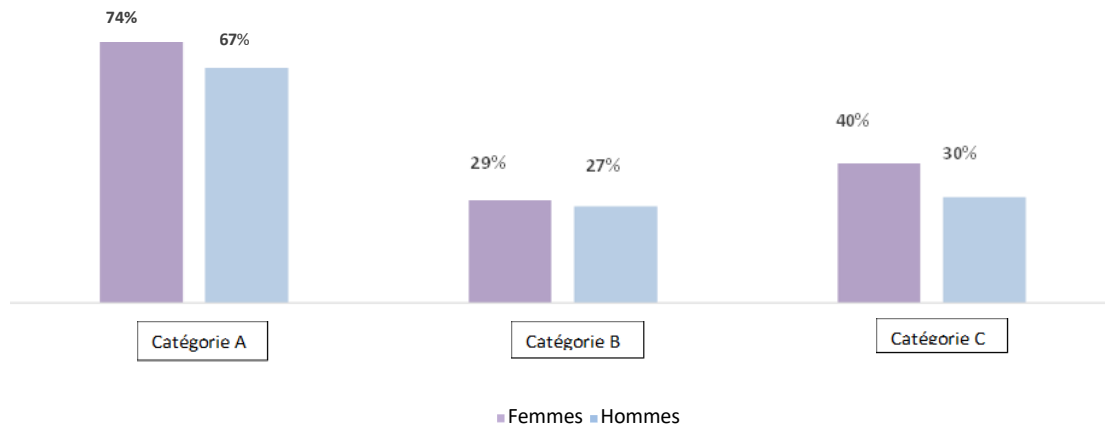
Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Sylvie COLISIN et Melle SLO

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif



Affaires générales

- Intervention de Madame

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Chantal BRILLAUD

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalable au débat d'orientation 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annexé sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat d'orientations budgétaires 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

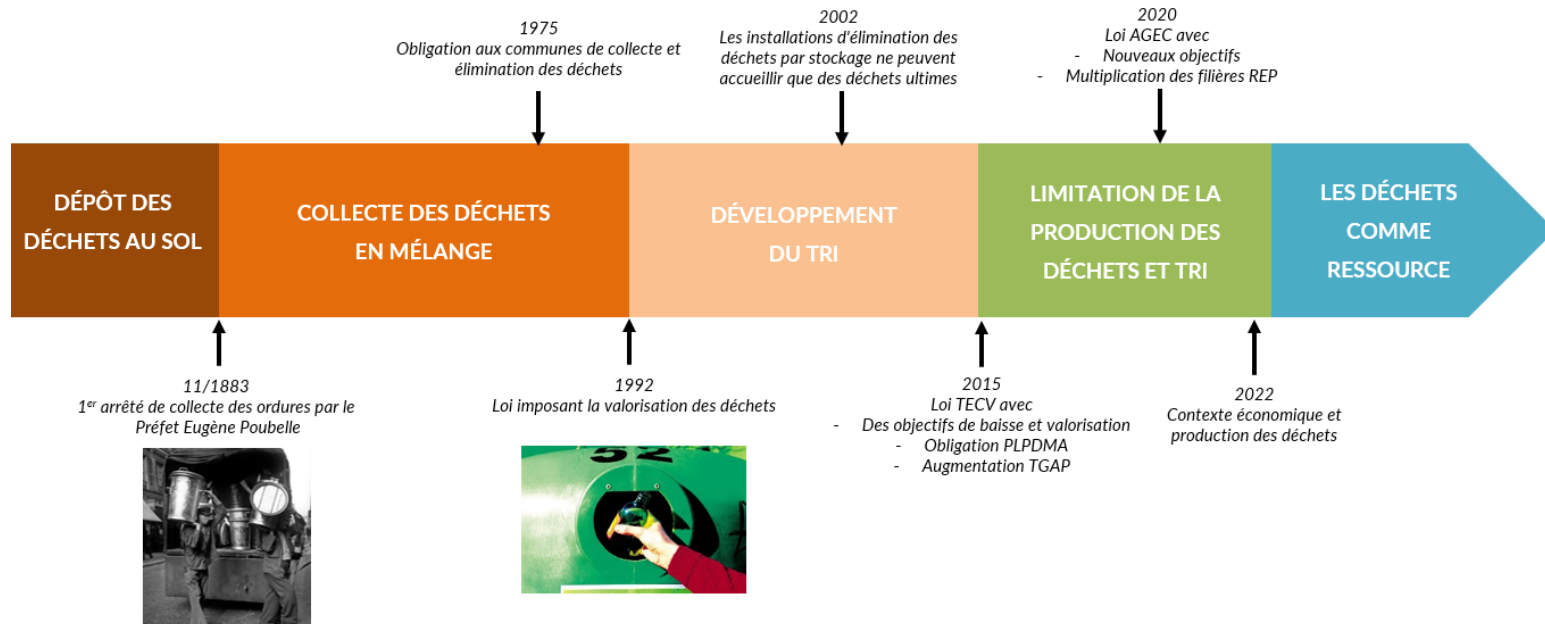
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



L'HISTOIRE DES DÉCHETS, Une constante évolution



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

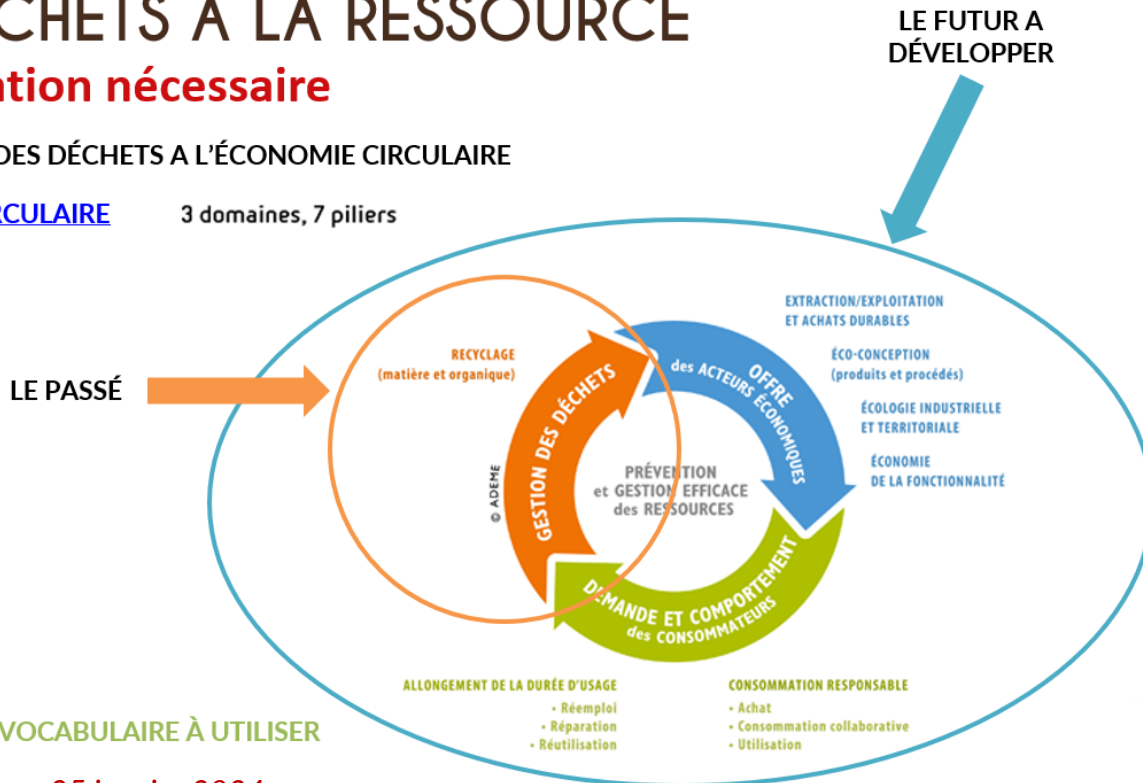
DES DÉCHETS A LA RESSOURCE

Une mutation nécessaire

DE LA GESTION DES DÉCHETS A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3 domaines, 7 piliers



→ UN NOUVEAU VOCABULAIRE À UTILISER

Conseil communautaire - 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

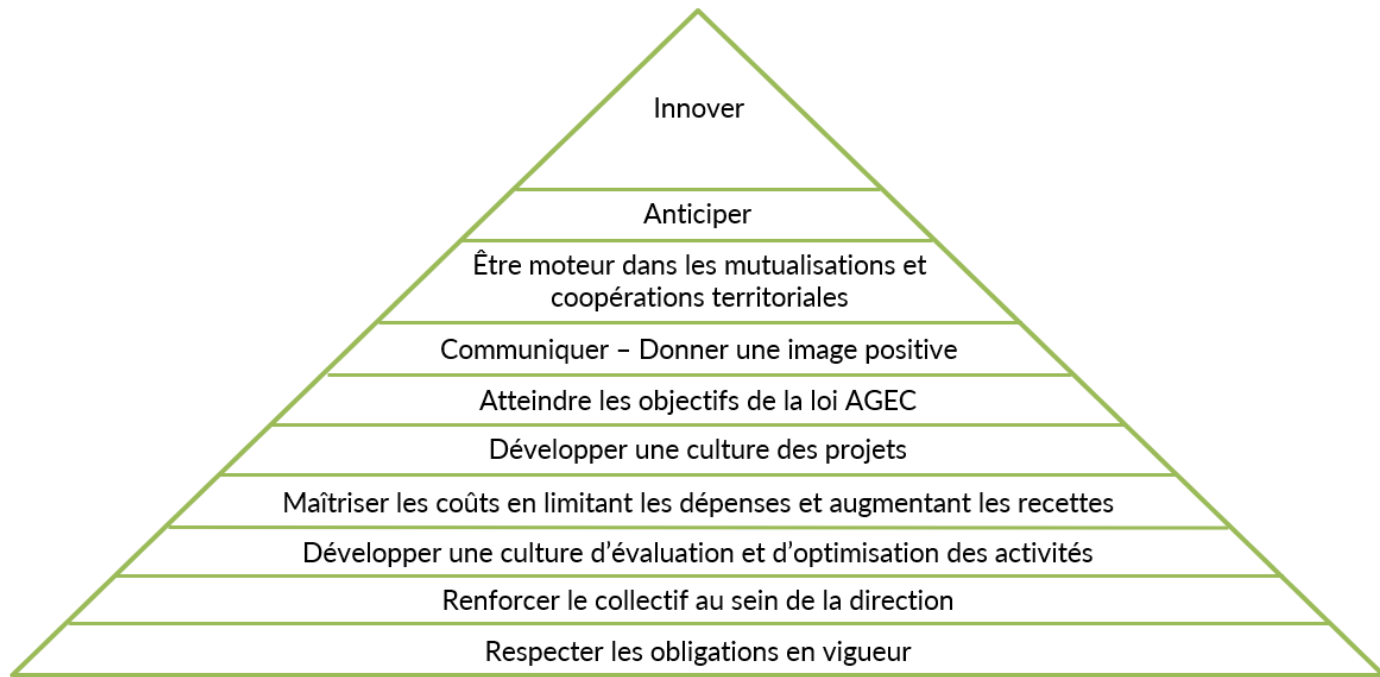
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION

Une organisation fonction des objectifs fixés



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION

Une organisation fonction des objectifs

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

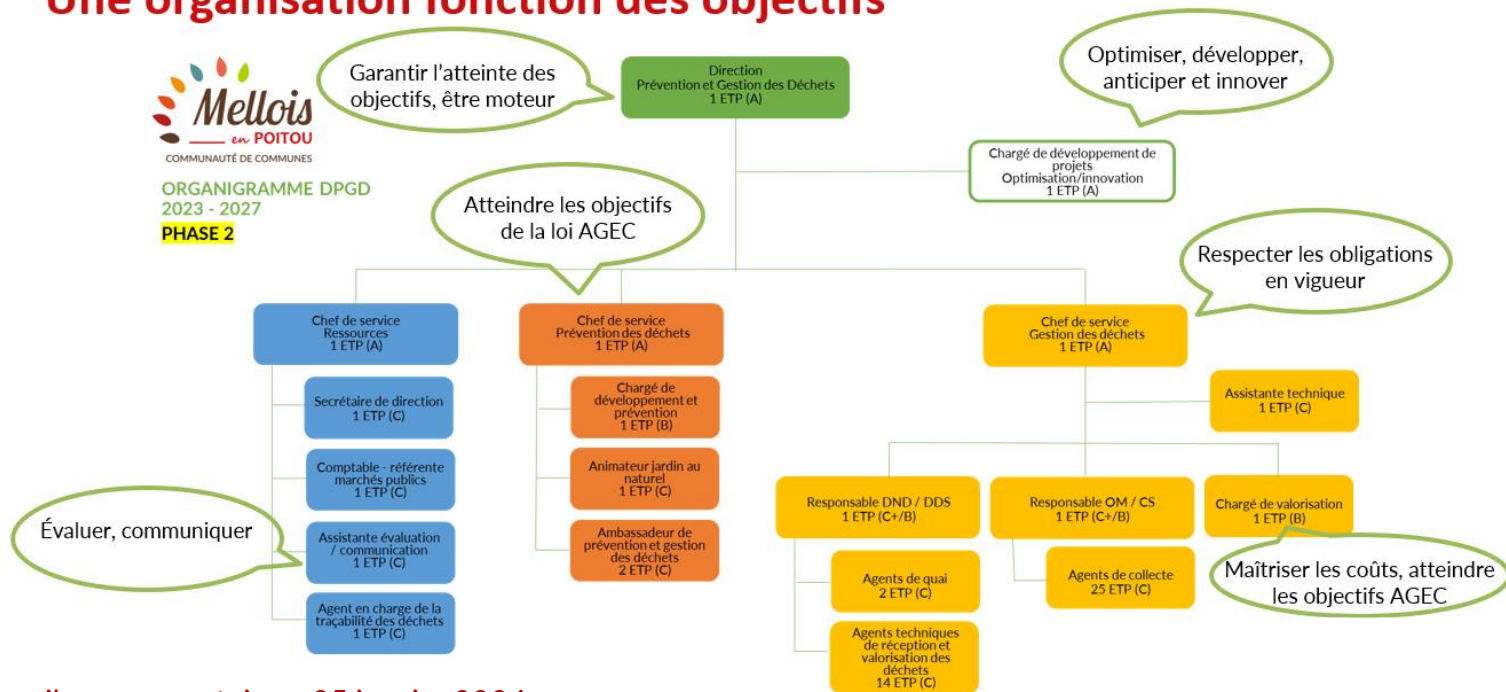
Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



ORGANIGRAMME DPGD
2023 - 2027
PHASE 2



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

DES AGENTS AU SERVICE DE L'ORGANISATION

Donner les moyens d'agir et d'atteindre les objectifs

LES FONDAMENTAUX

- Base Vie
- EPI
- Vêtements de travail + expérimentation pantalon d'été

FAIT

- Dialogue social
- Planification des projets et études jusqu'à fin 2024
- Itinérance / remisage à domicile

EN COURS

- Recrutement d'un chef de service gestion des déchets
- Planification du document unique et du plan d'actions QVT
- Développer le collectif
- Création de doublons et procédures
- Accompagner les agents face à l'agressivité (formation + action test CDG)
- Astreintes

A FAIRE

- Projet de direction
- Développer l'accueil des nouveaux arrivants
- Réaménagement du site de Beausoleil / centre technique
- Redéfinition du traitement Inertes et végétaux
- Développer les formations techniques
- Personnel de la DPGD : Contexte, évolution et possibilités

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE TRANSFORMATION DES PROJETS

Les 1ères réussites

→ RECRUTEMENT DE LA CHEFFE DE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS → Priorisation des actions

- Efficaces pour
 - * Diminuer les OM
 - * Augmenter la valorisation
 - * Diminuer les végétaux et les encombrants
- Efficientes pour une performance optimum selon les moyens
- Visibles pour démontrer les résultats obtenus
- MOINS D'ACTIONS, PLUS DE PERFORMANCE

MOTS CLÉS :

- Proximité
- Communes
- Gros producteurs

Nov.
2023

- 1 435 personnes sensibilisées en animation (dont 1 097 enfants)
- 1 748 personnes sensibilisées en porte à porte
- 7 écoles signataires 2023/2024

Obj.

- 300
- 1 000
- 7



Conseil communautaire - 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des actions aux projets structurants

→ CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT PRÉVENTION



MOTS CLÉS :

- Proximité
- Communes
- Gros producteurs

Nov.
2023

- 11 entreprises accompagnées pour moins et mieux jeter
- 30 entreprises sensibilisées
- 4 partenariats pour le réemploi en déchèteries
- 3 partenaires pour la sensibilisation
- Plus de 3 000 objets détournés à la Gratiféria

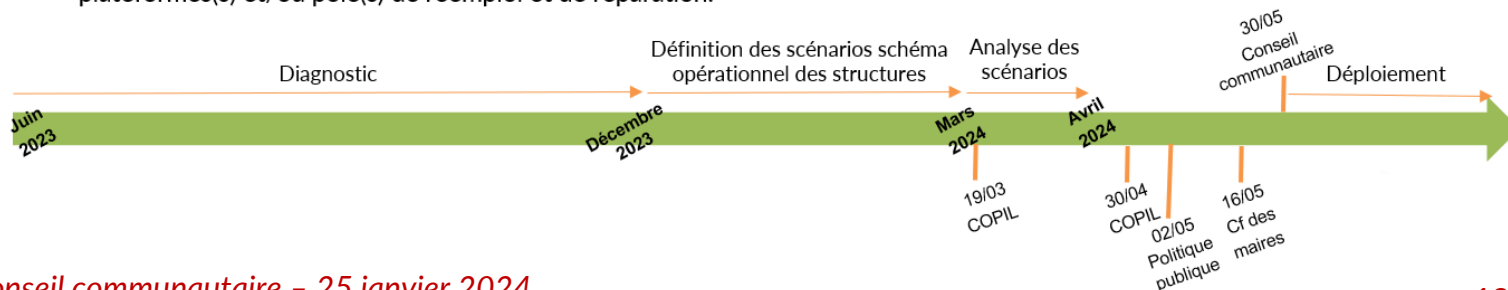
- 5
- Le +
- 3
- 6
- 150

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DISPOSITIF RESSOURCERIE / RECYCLERIE

→ Consolider et renforcer l'organisation du dispositif actuel (développement de la collecte en déchèterie, des espaces de stockage et de ventes et de la communication) ;

→ Compléter le dispositif actuel (développement de nouveaux services sur le territoire, du maillage et des gisements, de l'offre de réparation) ;

→ Accompagner à la structuration du dispositif actuel et futur par l'organisation logistique à travers l'étude de la création de plateformes(s) et/ou pôle(s) de réemploi et de réparation.



Conseil communautaire – 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des actions aux projets structurants

→ BIORESSOURCES

→ ANIMATEUR JARDIN AU NATUREL



MOTS CLÉS :

- Proximité
- Communes
- Gros producteurs

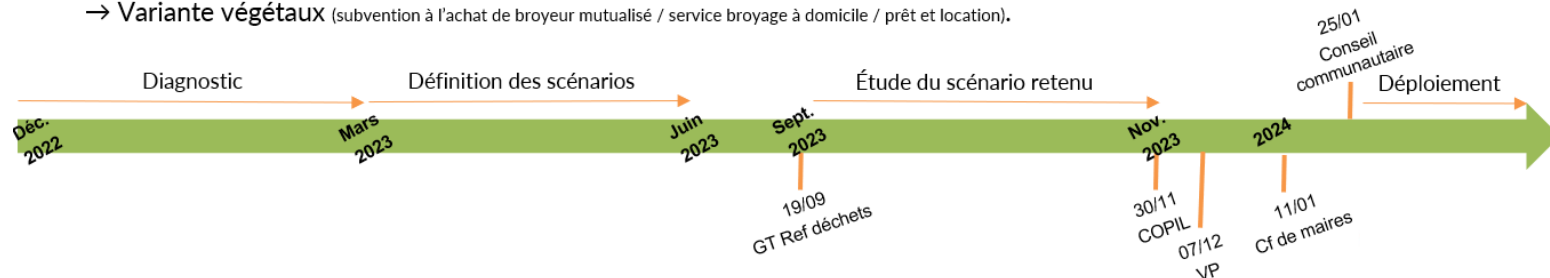
- Début de l'accompagnement des communes
- > Objectif : 0 déchets verts en déchèteries en fin 2024
- 14 cantines scolaires rencontrées – 5 écoles compostant
- 4 composteurs collectifs / d'établissements
- 500 (estimés) composteurs distribués aux ménages

- Le +
- Le +
- Le +
- 400

Le + : gratuité des composteurs à compter du 1er octobre 2023

ÉTUDE GÉNÉRALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

- Renforcement du compostage individuel ;
- Développement des sites de compostage partagé en habitat collectif et établissement ;
- Adaptation aux cas particuliers (densité ++ / grosse production de déchets / pas de site pour compostage partagé) ;
- Variante végétaux (subvention à l'achat de broyeur mutualisé / service broyage à domicile / prêt et location).



Conseil communautaire – 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE TRANSFORMATION DES PROJETS

Les 1ères réussites

DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE... AU MODE DE COLLECTE

Du déploiement à l'optimisation

2022

- 8,4% d'OM
+ 29,2% d'emballages

Nov. 2023

- 5% d'OM
+ 18% d'emballages



- De consommation de carburant

- Études / concertation pour résolutions des problématiques identifiées depuis le T1 2023,
- Caractérisation des bacs et évaluation du taux de remplissage depuis été 2023,
- Évaluer, communiquer et suivre

Application du règlement de collectes

Conseil communautaire - 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

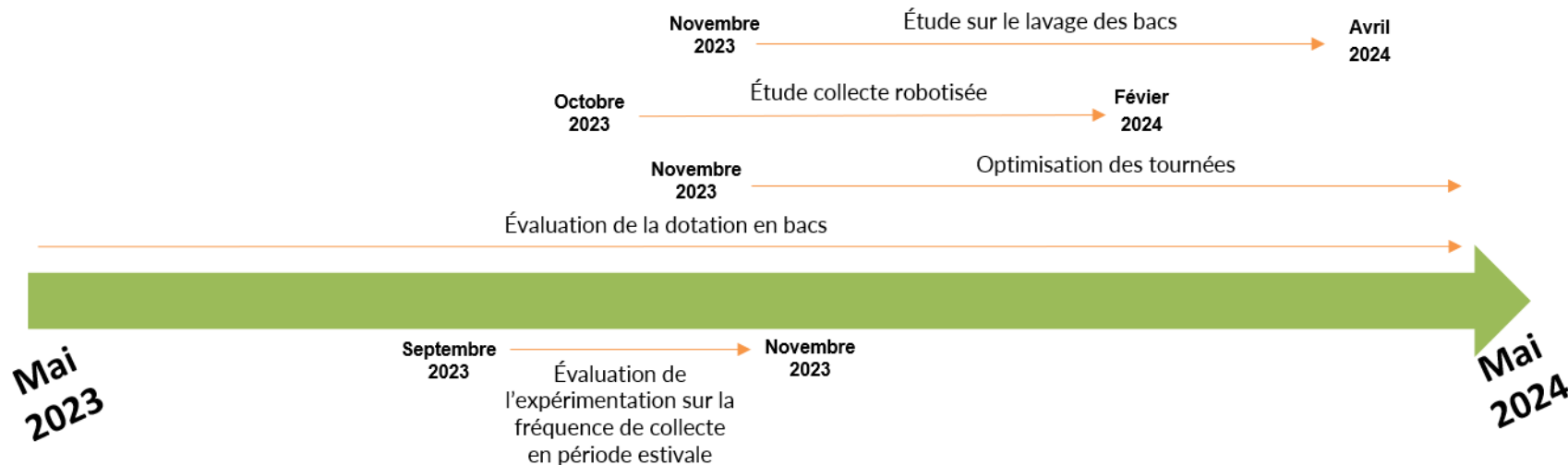


3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE TRANSFORMATION DES PROJETS

Du déploiement à l'optimisation

L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE TRANSFORMATION DES PROJETS

Les 1ères réussites

ZOOM OM

2021 : 179 kg/hab.

2022 : 165 kg/hab.

2023 : 159kg/hab.

(estimation novembre et décembre identique à 2022)

Les objectifs chiffrés

Ordures Ménagères	2019 181 kg/hab.	2022 165 kg/hab.	2027 154 kg/hab.	2022 - 9%	2019/2027 - 15 %
Emballages	2019 22 kg/hab.	2022 34 kg/hab.	2027 24 kg/hab.	2022 + 53%	2019/2027 + 10%
Papier	2019 21 kg/hab.	2022 19 kg/hab.	2027 19 kg/hab.	2022 - 10%	2019/2027 - 10 %
Verre	2019 39 kg/hab.	2022 43 kg/hab.	2027 39 kg/hab.	2022 + 10%	2019/2027 =
OMA	2019 263 kg/hab.		2027 236 kg/hab.		2019/2027 - 10 %
* Déchets déchèteries	2010 195 kg/hab.	2022 594 kg/hab.	2027 175 kg/hab.	2022 + 50%	2010 / 2027 : - 10% 2019/ 2027 : - 39%
* DMA (hors gravats)	2010 486 kg/hab.		2027 411 kg/hab.		2010 / 2027 : - 15% 2019/ 2027 : - 25%

Conseil communautaire - 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE ACTIVITÉ EN TRANSFORMATION

L'optimisation de l'activité collecte OM/CS

OPTIMISER

- Étude sur la fréquence de la collecte en PAV
- Étude pour l'optimisation du coût de traitement du verre en cours

ÉVOLUER

- Déploiement des logiciels métiers Géoloc et CITY'PAV
- Mise en place d'un suivi refus de tri
- Étude d'impact de la collecte en porte à porte des encombrants
- Étude sur la collecte des cartons de professionnels
- Étude sur la redevance spéciale

PROGRESSER

- Mise en place du tri hors foyer

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE ACTIVITÉ EN TRANSFORMATION

Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes une exception

- Réflexion sur le maillage des déchèteries
- Mise en conformité des déchets
- Réaménagement des déchèteries
- Développement des filières REP
- Gestion des accès en déchèteries
- Étude sur la tarification des professionnels



Exemple avec l'Agglomération de La Rochelle

- Transformation du métier et formations afférentes : Agent technique de réception et valorisation des déchets
- Doublon des Agents Tri Réception et Valorisation des Déchets
- Développement des partenariats avec associations / économie solidaire

- Baisse des déchets à traiter
- Réglementation et conditions de travail respectées
- Augmentation du taux de valorisation
- Augmentation des recettes
- Baisse du coût de traitement des déchets

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

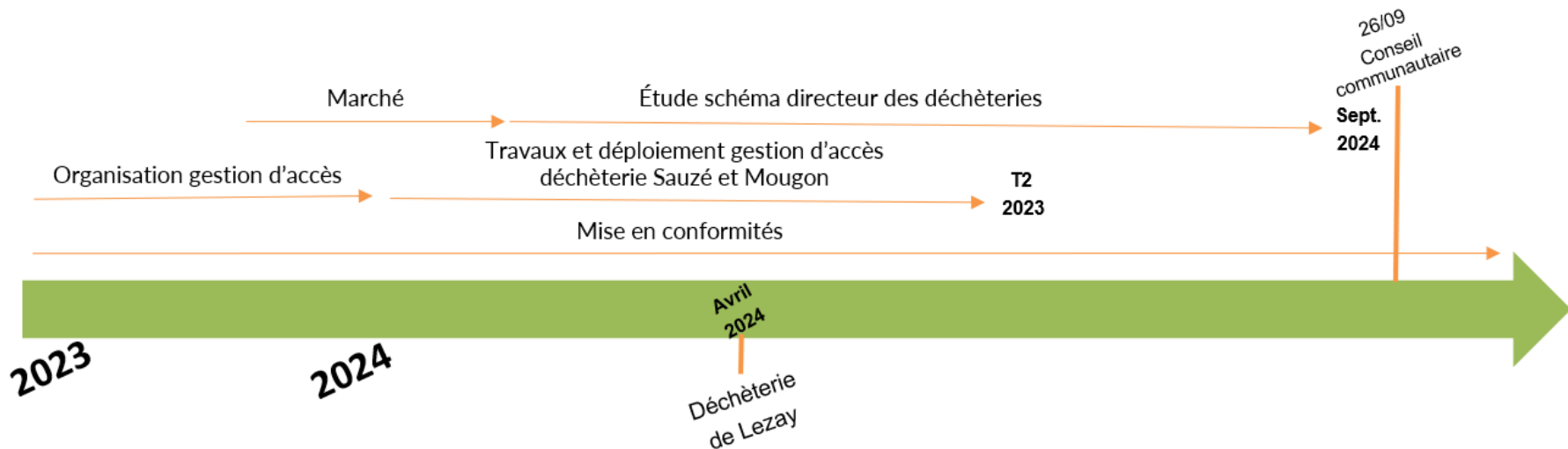


3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

UNE ACTIVITÉ EN TRANSFORMATION

Des déchèteries aux centres de valorisation

LES GRANDES ÉTAPES



Conseil communautaire – 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

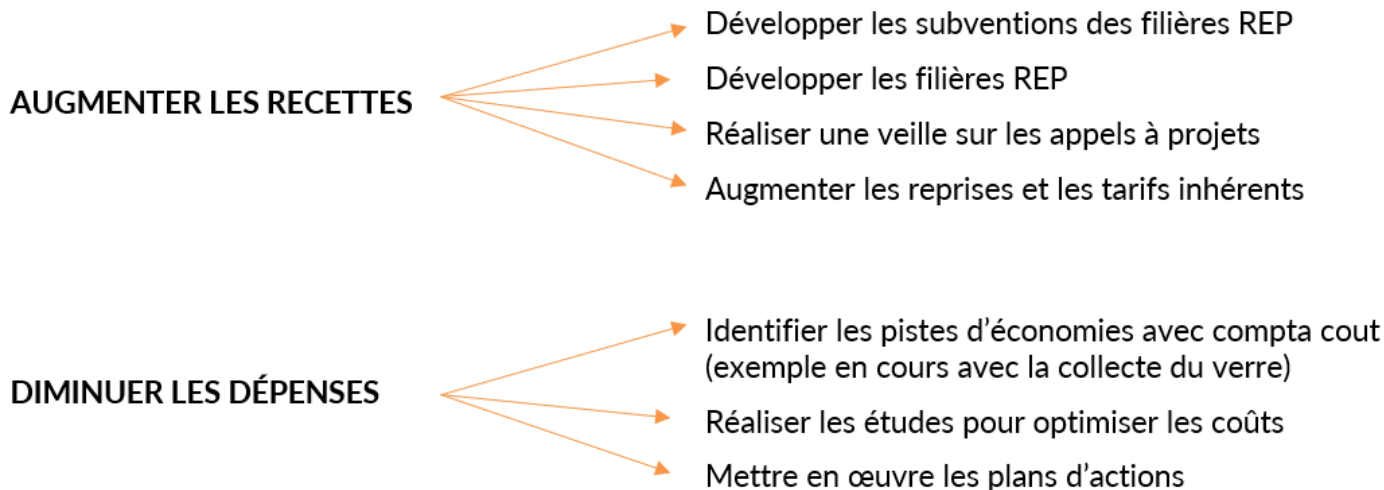


3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

LA MAITRISE DES COUTS

S'adapter à un contexte particulier

→ RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE VALORISATION



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

S²LO

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Modifier le regard



DONNER DE LA VISIBILITÉ A LA DIRECTION ET A LA POLITIQUE DÉCHETS

- Faire connaître l'ensemble des missions de la DPGD pour une meilleure compréhension des enjeux, activités, projets et mode de financement.
- Accompagner les élus locaux à s'approprier la politique et à l'expliquer.

DONNER UNE IMAGE POSITIVE EN COMMUNIQUANT SUR LES PROJETS

- Informer sur les projets, leurs objectifs et leurs résultats.

COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PLPDMA

- Généralisation du tri à la source des biodéchets,
- Dispositif de réemploi sur le territoire.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

OPTIMISATION → ANTICIPATION → INNOVATION

Une ambition à porter

→ CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS OPTIMISATION / INNOVATION

PROSPECTER POUR INNOVER

- Participer aux salons en lien avec les déchets et l'économie circulaire
- Aller voir le fonctionnement d'autres collectivités
- Réaliser une veille sur les projets innovants et des études en conséquence
- Participer aux réseaux et en créer
- Visites : SMICVAL, CYCLAD...

PROPOSER ET ÉTUDIER

Étude de compétences de 4 EPCI du Sud-Sèvres



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

MUTUALISATION – COOPÉRATION

Au-delà de la communauté de communes

LE SMITED

Projet Usine de Tri Valorisation Matière Energie de Champdeniers

- Broyage – Séchage et tri pour fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour Cimenterie Calcia -Airvault
- Démarrage du chantier le 18 mars 2023
- Réception de l'installation le 21 septembre 2024



LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE UNITRI

Projet de centre de tri des emballages

- 13 collectivités pour 1 million d'habitants
- Projet à 70 000 000 d'€ HT pour le traitement de 48 000 tonnes/an
- Surface de 10 044 m²
- Mutualisation des transports

Transport	
AVANT:	Bilan CO2
860 065 km / an	Eco : 268 TqCO2
APRÈS:	Eco + : 432 TqCO2
570 142 km/an	Avec flotte GNV
Eco : 289 923 km...	



UNE ÉTUDE COMPÉTENCES DE 4 EPCI DU SUD DEUX-SÈVRES

Conseil communautaire – 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

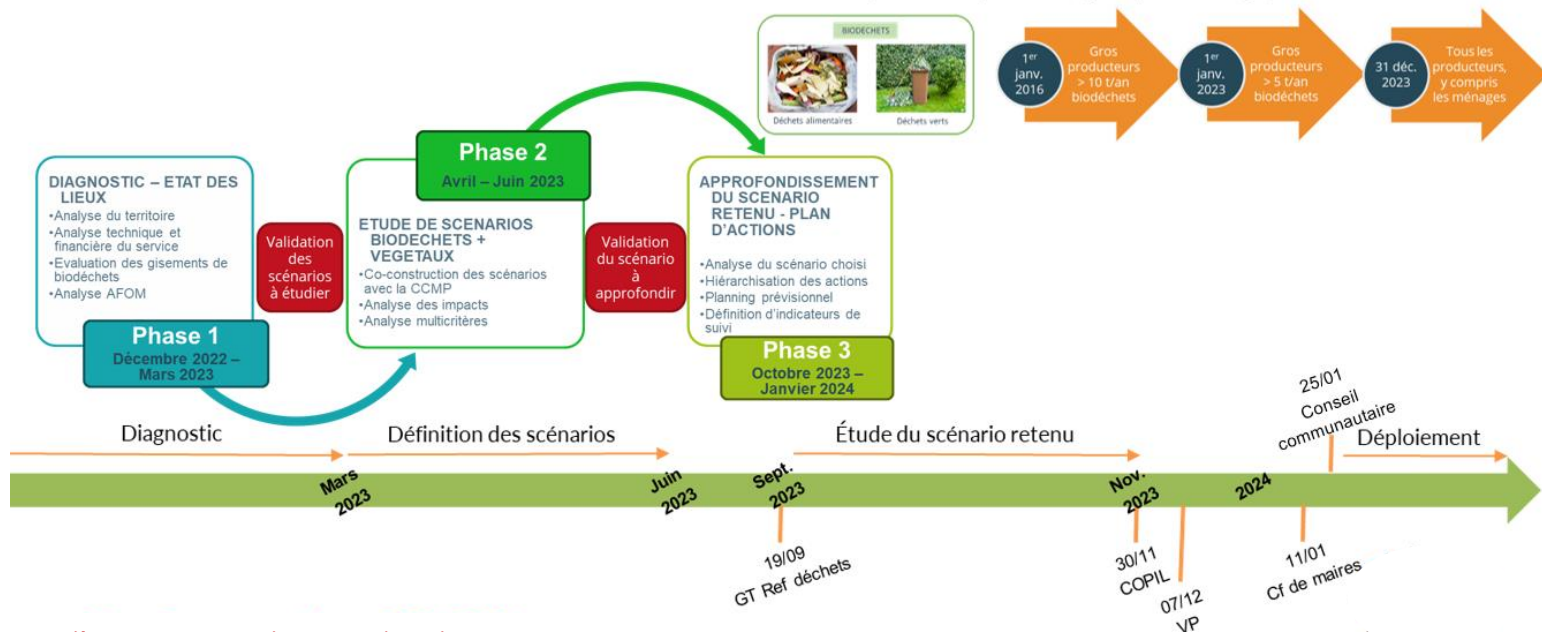


3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

ÉTUDE PRÉLABLE ECOGEOS

● Un enjeu principal pour le territoire

➤ Répondre à l'enjeu réglementaire de généralisation progressive du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, **au 31 décembre 2023**



Conseil communautaire – 25 janvier 2024

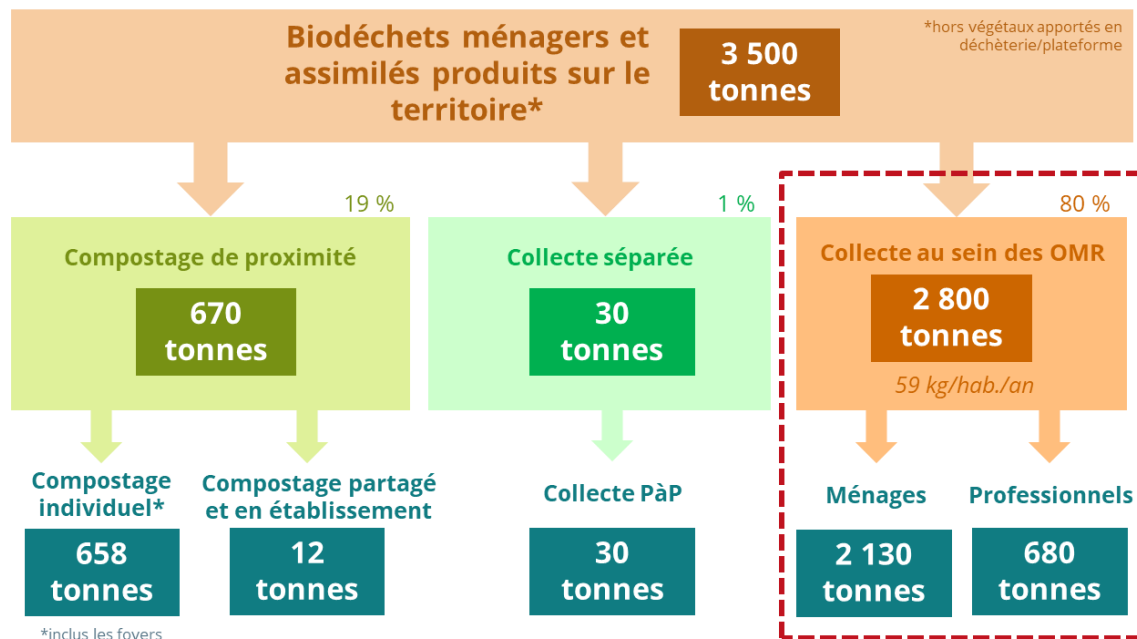
Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

PHASE 1 - DIAGNOSTIC

BILAN DES GISEMENTS DE BIODÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



*inclus les foyers compostant par leurs propres moyens

Prévention et gestion des déchets

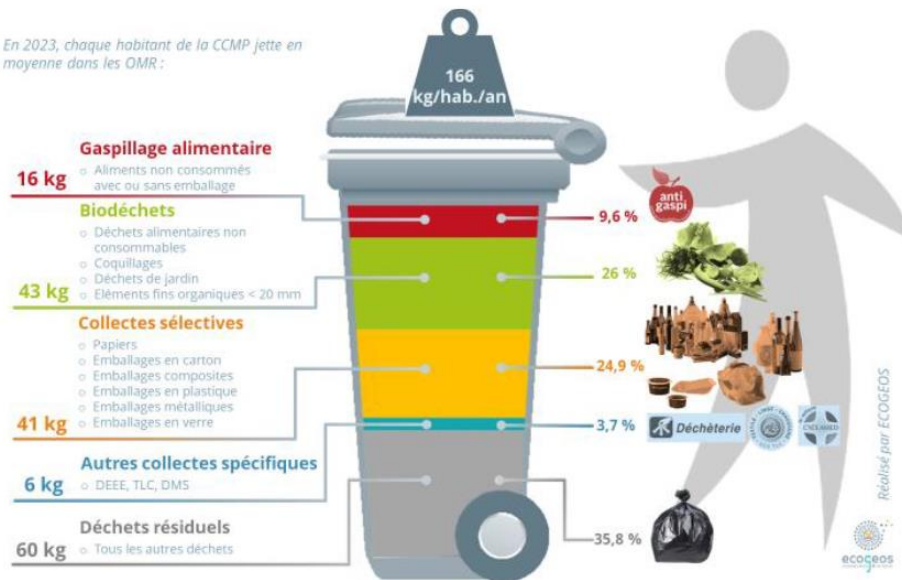
- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

PHASE 1 - DIAGNOSTIC COMPOSITION DES DÉCHETS

Composition moyenne des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

En 2023, chaque habitant de la CCMP jette en moyenne dans les OMR :



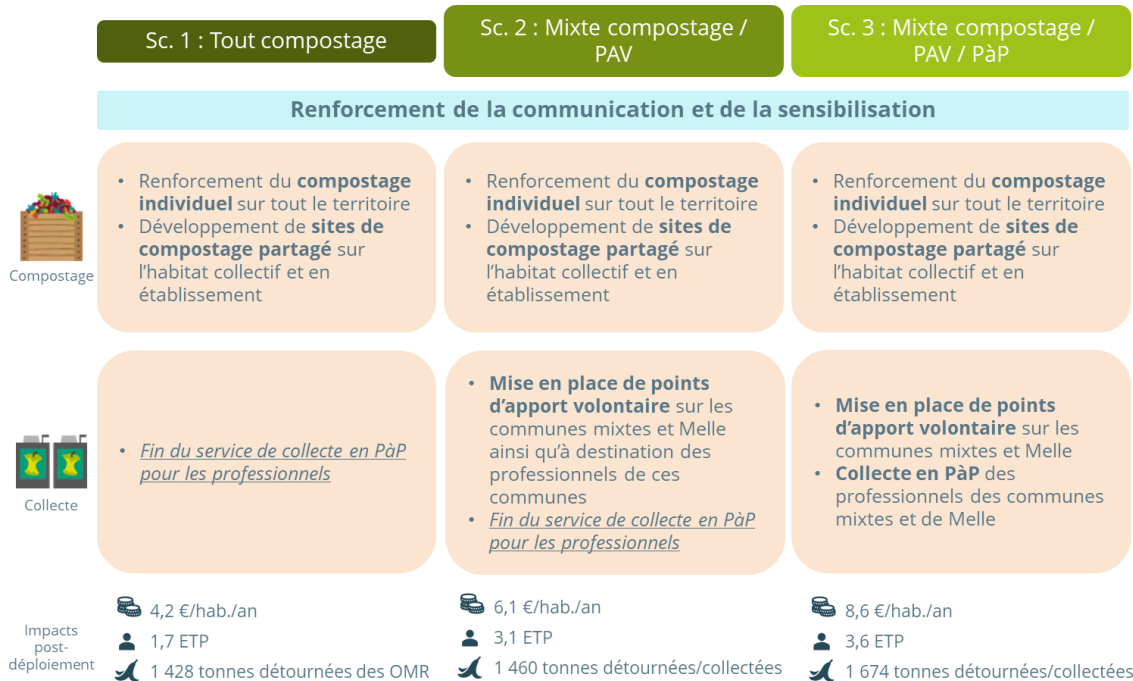
Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

PHASE 2 – ÉTUDE DES SCENARIOS

SYNTHESE DES SCENARIOS



Conseil communautaire – 25 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

PHASE 3 – APPROFONDISSEMENT D'1 SCÉNARIO

ADAPTATION A LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

Durée du déploiement sur 2 ans (2024-2025)

Priorité au compostage à domicile :

- Gratuité des composteurs
- Renforcement de la communication

Développement du compostage en établissement :

Particulièrement adapté à la restauration collective

Déploiement des points d'apport volontaire :

- Compostage de quartier
- Points de collecte si :
 - * Centre bourg dense
 - * Présence marquée de collectifs
 - * Présence marquée de professionnels
 - * Absence d'espace pour compostage

Volet Déchets verts

- Subvention à l'achat de broyeur
- Location de broyeur
- Broyage à domicile



→ Les solutions déployées ne visent que les usagers ne pratiquant pas déjà le compostage

Conseil communautaire – 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



IMPACTS DU SCÉNARIO

IMPACTS TECHNIQUES

● Dotations pour le compostage de proximité

- 11 712 composteurs individuels (plastique)
- 60 sites de compostage partagé et en établissement : 3 bacs de 620 ou 1100 litres + signalétique + outils
- 12 250 bioseaux de 10 litres, non ajourés + 96 bioseaux de 20L pour les assimilés



● Dotations pour les points d'apport volontaire

- 14 points comprenant un bac 120 L ou 240 L et un abri-bac en inox
- 752 bioseaux (10 litres ajourés) + 14 bioseaux (20 L) pour les assimilés
- 85 500 sacs kraft par an



● Collecte : 2 solutions envisagées

- Collecte confiée à un prestataire privé
- Collecte effectuée en régie
- Fréquence de collecte hebdomadaire (C1)



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

IMPACTS DU SCÉNARIO

IMPACTS TECHNIQUES

● Focus sur la réalisation de la collecte en prestation (Refood)

Collecte

- Mise à disposition de bacs 120 / 240 / 400 litres
- Fréquence de collecte a minima hebdomadaire (C1)
- Modalités de collecte : remplacement des bacs pleins de biodéchets par des bacs vides, propres et préalablement désinfectés sur le centre de traitement

=> Permet d'éviter les odeurs résiduelles, de limiter la présence de nuisibles, de s'assurer du bon état des bacs à chaque collecte tout en assurant le nettoyage et la manutention des bacs

Traitement sur le site de méthanisation de Benet

- Déconditionnement pour extraire les indésirables
- Hygiénisation pour éliminer les éventuels pathogènes
- Valorisation en énergies vertes et digestats qui sont retournés au sol sur des terres agricoles environnantes

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

IMPACTS DU SCÉNARIO

IMPACTS ORGANISATIONNELS

● Moyens humains à mobiliser



- **ETP déploiement des dispositifs** : distribution de composteurs et bioeaux, formation des usagers, installation des sites de compostage partagé et en établissement, déploiement et installation des PAV, rencontre des ménages / assimilés et distribution des kits de tri
- **ETP suivi compostage** : hotline, enquête, accompagnement des sites de compostage partagé, formation de « recyclage » des référents de sites **par un agent formé guide ou maître-composteur** (formation dispensée par un organisme de formation suivant le référentiel ADEME) => pourra également assurer le suivi du dispositif de broyage
- **ETP pour la réalisation de la collecte des biodéchets** (si régie)

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



IMPACTS DU SCÉNARIO

IMPACTS FINANCIERS

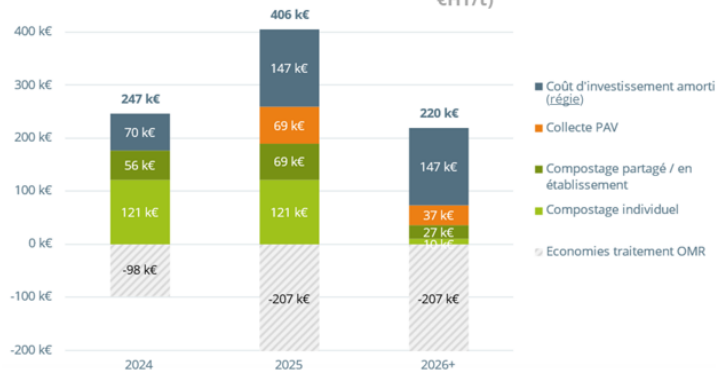
● Coûts des dispositifs de tri à la source (hors dispositifs de broyage)

- Investissements totaux : 755 k€HT
- Coût global annualisé en déploiement :
 - Entre 247 k€HT/an et 406 k€HT/an
- Coût global annualisé post-déploiement :
 - 220 k€HT/an soit 4,6 €HT/hab./an et 193 €HT/t
 - Economies de traitement OMR : - 207 k€HT/an



Ces coûts ne tiennent pas compte : des potentielles aides de l'ADEME (Fonds Verts), des impacts sur la RS ni des potentielles économies sur la collecte OMR (si optimisation/réduction des fréquences)

=> sur la base des prospectives transmises par le SMITED 79 lors du diagnostic (182 €HT/t)



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

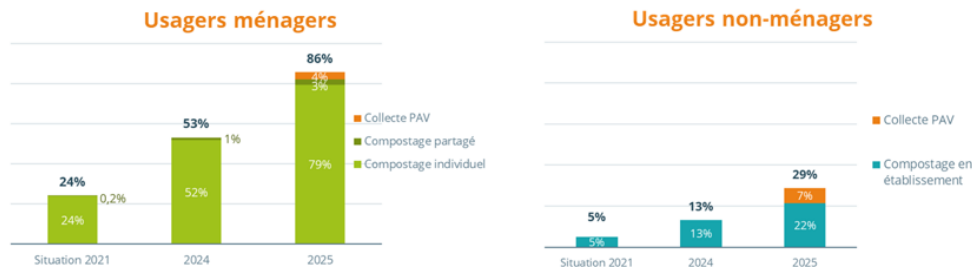
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



IMPACTS DU SCÉNARIO

PERFORMANCES – DÉCHETS ALIMENTAIRES

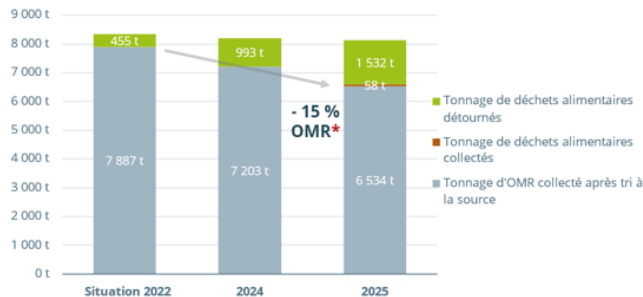
● Part des usagers équipés d'une solution



● Objectifs liés au déploiement généralisé du tri à la source des biodéchets

Hypothèses :

- > Population : stagnation
- > Ratio d'OMR : 158 kg/hab./an (objectif du PLPDMA)



Conseil communautaire – 25 janvier 2024

* Impact de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets uniquement

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

IMPACTS DU SCÉNARIO

IMPACTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS

- Comparaison régie / presta pour la collecte des biodéchets

Moyens humains à mobiliser

ETP à prévoir	Régie	Prestation
Déploiement de la collecte (installation, distribution des kits de tri)	0,4	0,4
Collecte des biodéchets	0,4	-

Coûts du dispositif de collecte

Coûts prévisionnels	Régie	Prestation
Investissements	58 k€HT	28 k€HT
Fonctionnement en 2025 / post-déploiement	69 / 37 k€HT/an	58 / 26 k€HT/an
Coût annualisé en 2025 / post-déploiement	1,6 / 0,9 €HT/hab./an	1,3 / 0,6 €HT/hab./an

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



IMPACTS DU SCÉNARIO

IMPACTS TECHNIQUES

● Volet gestion des déchets verts

Moyens techniques :

- › Utilisation des broyeurs (thermique et électrique) et véhicules actuels

Moyens humains :

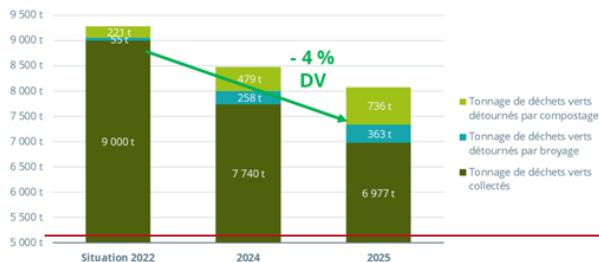
- › 0,6 ETP pour les services de gestion in situ des déchets verts

Moyens financiers :

- › Pas d'investissements
- › Coût global annualisé : 37 k€HT/an (soit 0,8 €HT/hab./an)
- › Economies à l'issue du déploiement : 3,3 k€HT/an



● Objectifs fixés à horizon 2026 : volet déchets verts



Prévention et gestion des biodéchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

IMPACTS DU SCÉNARIO

BILAN

● Analyse synthétique du scénario retenu

Avec la prestation :
3,4 ETP en 2025

Atouts	Faiblesses	Points d'attention
• Réduction des tonnages OMR (-15 %) et déchets verts (-4 %) • Dispositifs de tri à la source complémentaires proposés aux ménages du SPPGD • Complémentarité entre les dispositifs de compostage et de broyage : broyat utilisable en structurant • Surcout à l'habitat maîtrisé pour l'ensemble des dispositifs (4,9 €/HT/hab. en 2026)	• Moyens humains importants à prévoir (jusqu'à 4,2 ETP en 2025) • Dispositifs peu adaptés aux assimilés	• Potentielles nuisances en cas de mauvaise gestion de l'apport volontaire de biodéchets • Recrutement ou formation d'agents guide ou maître-composteur pour suivre et accompagner de manière pérenne la pratique du compostage sur le territoire

Le + : dispositif adapté et dimensionné au territoire

● Perspectives

- Réduire la fréquence de collecte OMR pour inciter les usagers à participer au tri à la source des biodéchets et maîtriser l'augmentation des coûts du SPPGD
- Réviser le champ de la redevance spéciale et prévoir un tarif incitatif pour les biodéchets afin que les professionnels concernés participent au financement de la collecte
- Réflexions à l'échelle du SMITD 79 pour le traitement des biodéchets collectés séparément
- Accompagnement des communes pour une gestion raisonnée des espaces verts et la limitation des végétaux apportés en déchèterie

Conseil communautaire - 25 janvier 2024

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

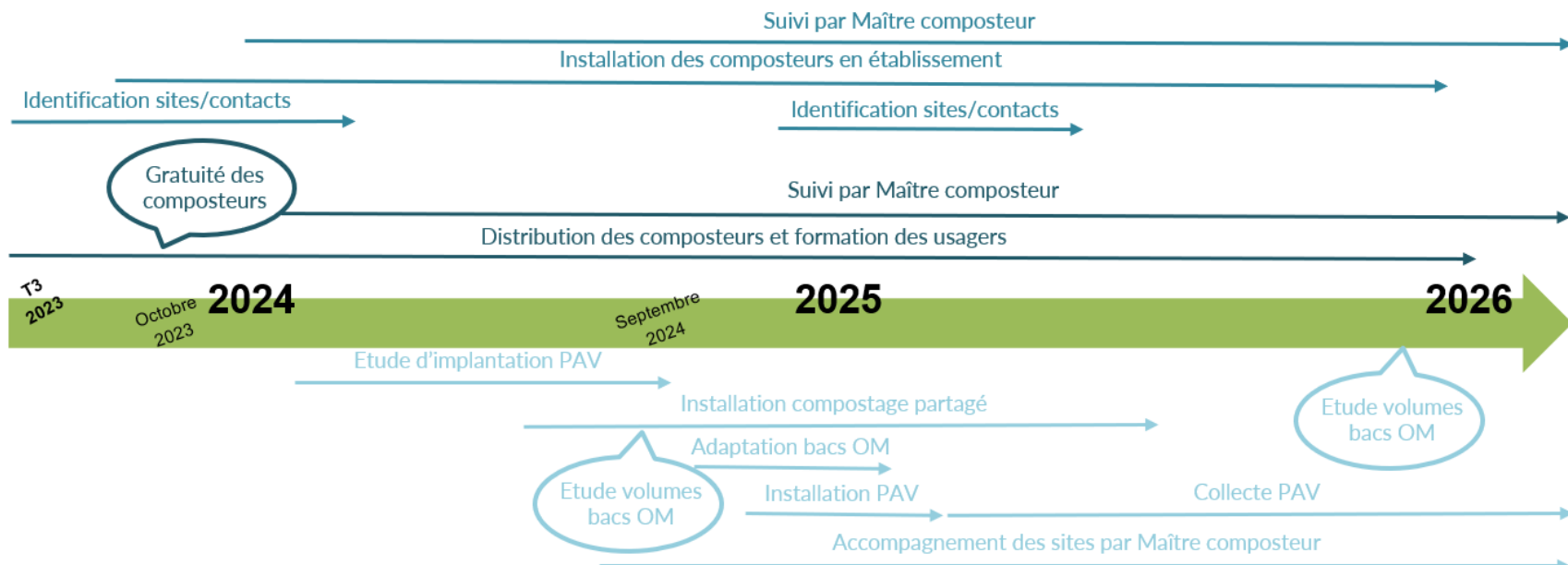
Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

PLAN D' ACTIONS DÉPLOIEMENT 2024/2025



Conseil communautaire - 25 janvier 2024

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DISPOSITIF TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Durée du déploiement sur 2 ans (2024-2025)

Priorité au compostage à domicile :

- Gratuité des composteurs
- Renforcement de la communication

Développement du compostage en établissement :

Particulièrement adapté à la restauration collective

Déploiement des points d'apport volontaire :

- Compostage de quartier
- Collecte en point, en prestation, si :
 - * Centre bourg dense
 - * Présence marquée de collectifs
 - * Présence marquée de professionnels
 - * Absence d'espace pour compostage

Volet Déchets verts

- Subvention à l'achat de broyeur
- Location de broyeur
- Broyage à domicile

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le plan d'actions proposé pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets autour des 3 axes suivants :
 - Priorité au compostage à domicile,
 - Développement du compostage en établissement,
 - Déploiement des points d'apport volontaire.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



FINANCES

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Définition

Obligation réglementaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget

Retracé dans une délibération différente de celle du vote du budget

Visé à mettre en lien les projets de la collectivité, les politiques publiques développées et leur traduction budgétaire

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Contexte international

On observe un ralentissement de la croissance au niveau mondial avec une prévision 2023 à 2,1%.

L'inflation serait plus forte que prévue avec un retour à environ 2% en 2025 voire 2026.

Les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire dans l'objectif de contenir la hausse des prix.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Contexte national

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales (syndicats compris) a continué de s'améliorer en 2022 après une année 2021 déjà favorable.

La revalorisation des valeurs des bases locatives sur 2024 s'établit à 3,9%. (Contre 7,1% en 2023)

L'enveloppe globale de la DGF est abondée à hauteur de 320M€, dont 90M€ pour les intercommunalités.

La suppression de la CVAE est étalée sur une période de 4 ans.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (2023-2024)

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

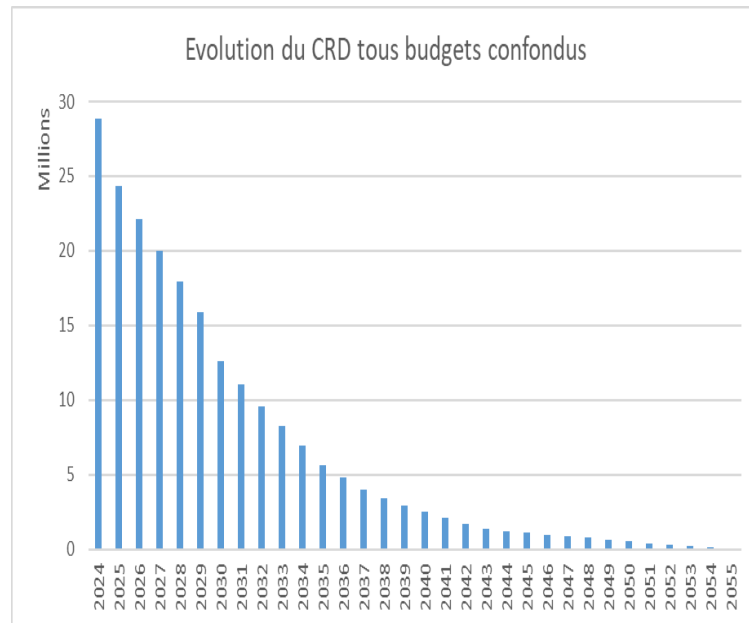


Evolution de l'épargne et du CRD

CA prévisionnel 2023	15000-BP
Dépenses réelles de fonctionnement (hors écriture de cessions)	32 100 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de cessions)	34 400 000 €
CAF Brute	2 300 000 €
% CAF brute / recettes F	6,69%
Remboursement capital emprunts (hors caution)	1 120 608 €
CAF Nette	1 179 392 €
Population INSEE	48 915 €
Population DGF	51 206 €

Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions) comptes 1641 inclus	3 783 669 €
---	-------------

Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions et remboursement du capital des emprunts)	2 663 062 €
--	-------------



La CAF brute connaît une progression de 3 points par rapport à 2022 et s'approche de la fourchette préconisée entre 8 et 12 %.

	Encours de la dette (CRD) au 31/12/2023	CAF brute	Capacité de désendetttement
Budget Principal	16 030 038,11 €	2 300 000,00 €	6,96958179

La capacité de désendetttement retrouve un niveau acceptable (inférieure à 8 ans).

Conseil communautaire - 25 janvier 2024

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Principaux ratios financiers

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

S²LO

	MEP 2019	MEP 2020	MEP 2021	MEP 2022	Prévision MEP 2023
population DGF	51788	51521	51206	50971	48301
dépenses réelles de fonctionnement	27 446 625 €	27 360 839 €	28 763 779 €	29 525 038 €	32 100 000 €
produit des impositions directes	22 846 559 €	23 487 791 €	21 486 853 €	22 426 791 €	23 802 238 €
recettes réelles de fonctionnement	30 399 174 €	29 821 246 €	30 393 255 €	31 946 071 €	34 400 000 €
dépenses brutes équipement	4 298 817 €	4 223 007 €	7 386 772 €	4 270 992 €	2 663 062 €
capital restant dû	15 844 604 €	15 125 254 €	20 212 432 €	17 187 116 €	16 030 038 €
DGF	2 240 982 €	2 320 782 €	2 407 660 €	2 435 890 €	2 419 491 €
dépenses de personnel	11 130 719 €	12 118 326 €	13 389 361 €	14 352 514 €	15 200 000 €
remboursement de dette	2 894 381 €	910 810 €	938 822 €	6 721 054 €	1 120 608 €

	MEP 2019	strate 2019	MEP 2020	strate 2020	MEP 2021	strate 2021	MEP 2022	strate 2021		Prévision MEP 2023	strate 2021
R1 - DRF/hab	529,98 €	356,00 €	531,06 €	367,00 €	561,73 €	381,00 €	579,25 €	381,00 €		664,58 €	325,00 €
R2 - Impositions directes/hab	441,16 €	312,00 €	455,89 €	321,00 €	419,62 €	202,00 €	439,99 €	202,00 €		492,79 €	185,00 €
R3 - RRF/hab	586,99 €	423,00 €	578,82 €	437,00 €	593,55 €	450,00 €	626,75 €	450,00 €		712,20 €	385,00 €
R4 - Dépenses brutes equipmt/hab	83,01 €	101,00 €	81,97 €	89,00 €	144,26 €	89,00 €	83,79 €	89,00 €		55,13 €	78,00 €
R5 - Dette/hab	305,95 €	248,00 €	293,57 €	264,00 €	394,73 €	268,00 €	337,19 €	268,00 €		331,88 €	197,00 €
R6 - DGF/hab	43,27 €	74,00 €	45,05 €	74,00 €	47,02 €	72,00 €	47,79 €	72,00 €		50,09 €	52,00 €
R7 - Dépenses de personnel/DRF	40,55%	40,40%	44,29%	40,30%	46,55%	40,30%	48,61%	40,30%		47,35%	42,70%
R9 - Marge d'autofinancement courant (MAC)	99,81%	89,10%	94,80%	89,30%	97,73%	90,30%	113,46%	90,30%		96,57%	89,70%
R10 - Taux d'équipement	14,14%	24,00%	14,16%	20,30%	24,30%	19,70%	13,37%	19,70%		7,74%	20,40%
R11 - Taux d'endettement	52,12%	58,70%	50,72%	60,20%	66,50%	59,50%	53,80%	59,50%		46,60%	51,20%

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

BUDGET PRINCIPAL

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Budget principal - Historique des résultats et projection 2023

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

S²LO

BUDGET PRINCIPAL						
	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	CA 2023
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	27 359 622 €	31 694 704 €	30 150 163 €	31 046 188 €	33 700 000 €	33 548 140 €
RECETTES	30 217 801 €	31 072 961 €	30 728 282 €	32 357 019 €	34 800 000 €	35 041 203 €
RESULTAT	2 858 179 €	-621 743 €	578 118 €	1 310 831 €	1 100 000 €	1 493 063 €
soit % des recettes	9,46%	-2,00%	1,88%	4,05%	3,16%	4,26%
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	8 243 141 €	5 977 394 €	8 847 993 €	12 190 884 €	4 370 351 €	4 370 351 €
RECETTES	9 228 055 €	5 424 248 €	11 940 491 €	8 842 615 €	4 974 068 €	4 974 068 €
RESULTAT	984 914 €	-553 146 €	3 092 499 €	-3 348 269 €	603 717 €	603 717 €
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	CA 2023
RESULTAT CUMULE	6 481 995 €	4 419 537 €	4 419 537 €	3 261 368 €	3 261 368 €	3 261 368 €
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	CA 2023
RESULTAT CUMULE	516 072 €	-37 074 €	3 055 425 €	-401 232 €	202 485 €	202 485 €

* L'excédent 2023 serait basculé en investissement au 1068 en 2024 pour couvrir les restes à réaliser 2023 et financer l'investissement. L'excédent cumulé serait donc égal à celui de 2022.

Conseil communautaire - 25 janvier 2024

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Investissements 2024

La volonté de débiter un PPI construit par et pour Mellois en Poitou

Le PPI 2024-2030 comporterait 4 propositions, auxquelles il conviendrait d'ajouter l'engagement pris sur la construction d'un gymnase à Brioux sur Boutonne.

- Sur le budget principal :

- La restructuration de la DST à savoir l'aménagement des bâtiments de la Barre de Sepvret : estimation réalisée de 1 535 000 € à 3 150 000 € TTC en fonction des nécessités de renforcer ou non la structure.
- La construction d'une cuisine centrale en raison de la vétusté de l'équipement actuel : estimation réalisée de 2 340 000 € à 3 190 000 € TTC en fonction des arbitrages qui seront à prendre.

- Sur le budget assainissement collectif :

- L'extension ou restructuration des bâtiments de la DCE : estimation réalisée de 1 410 000 € à 2 290 000 € TTC en fonction des scénarii retenus.

- Sur le budget TEOM :

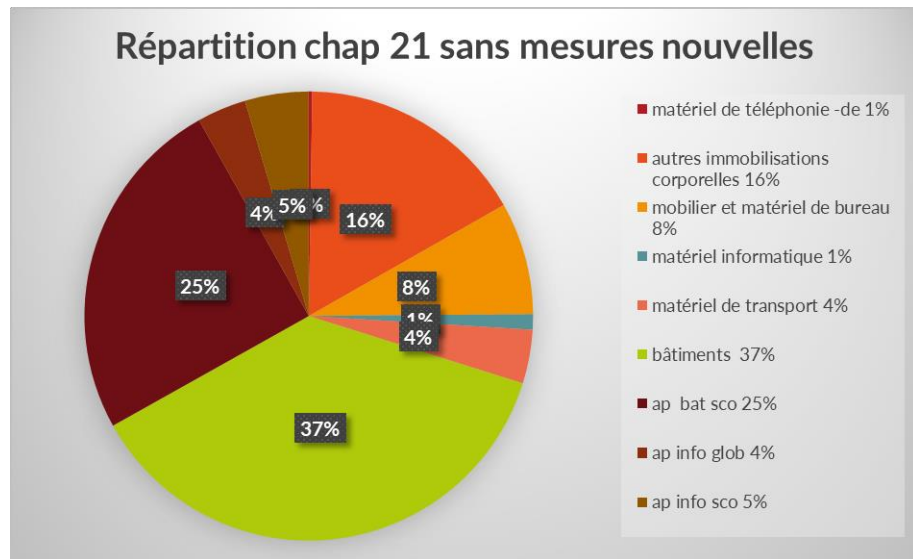
- Restructuration du site de de Beausoleil : estimation réalisée de 3 670 000 € à 4 080 000 € TTC, toujours selon les arbitrages.

Des marges de manœuvre devraient être dégagées en fonctionnement pour réaliser ce PPI et les projets prioritaires selon la capacité de désendettement de la collectivité.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Investissements 2024

Les contraintes : les investissements liés au renouvellement et à l'entretien des équipements



La communauté de communes en raison de ses compétences et de son fonctionnement possède une enveloppe d'investissement au chapitre 21 d'environ 1 500 000 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Investissements 2024 – AP / CP

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

S²LO

PROGRAMME	ANNEE AP	FIN AP	DEP/REC	MONTANT TOTAL	CP ANTERIEURS	CP 2024	CP ULTERIEURS
17021 - GENDARMERIE MELLE/PARVIS ESPACE ENFANCE	2017	2024	DEPENSES	7 587 874 €	7 479 627 €	108 247 €	
			RECETTES	2 039 901 €	1 998 445 €	41 456 €	
17060 - PLU INTERCOMMUNAL	2020	2025	DEPENSES	547 267 €	121 897 €	287 712 €	137 659 €
			RECETTES	194 971 €	73 383 €	47 196 €	74 391 €
17061 - PLU COMMUNAUX	2020	2024	DEPENSES	203 315 €	78 745 €	124 570 €	
			RECETTES	33 352 €	6 550 €	26 802 €	
17062 - GYMNASSE BRIOUX	2020	2026	DEPENSES	6 061 852 €	435 320 €	2 560 742 €	3 065 790 €
			RECETTES	2 389 489 €	- €	700 578 €	1 688 911 €
16 - ACQUISITION DEPLOIEMENT LOGICIEL RH	2020	2024	DEPENSES	165 922 €	128 777 €	37 145 €	
			RECETTES	- €		- €	
17 - PACK SCOLAIRE 2021-2024	2021	2024	DEPENSES	320 000 €	245 012 €	74 988 €	
			RECETTES	111 167 €	106 064 €	5 103 €	
18 - PARTICIPATION REHABILITATION CAMPUS DES METIERS	2021	2024	DEPENSES	110 000 €	82 500 €	27 500 €	
			RECETTES	- €		- €	
19-RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	2022	2024	DEPENSES	131 150 €	73 914 €	57 236 €	
			RECETTES	21 621 €	6 426 €	15 195 €	
AP 2022-01 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	2022	2025	DEPENSES	775 485 €	275 843 €	391 820 €	107 822 €
			RECETTES	733 264 €	284 512 €	109 694 €	339 058 €
AP2023-01 TRAVAUX ECOLES	2023	2025	DEPENSES	1 077 000 €	261 512 €	389 000 €	426 488 €
			RECETTES	- €		- €	
AP 2024-01 - INFRASTRUCTURE DU RESEAU	2024	2026	DEPENSES	131 000 €		56 000 €	75 000 €
			RECETTES	21 489 €		9 186 €	12 303 €
AP 2024-02 - INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRE PISCINES BRIOUX-CHEF-LEZAY-S.V.	2024	2027	DEPENSES	175 150 €		44 650 €	130 500 €
			RECETTES	72 232 €		18 199 €	54 032 €

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Investissements 2024

Section d'investissement : 7 840 000 € de dépenses

3 880 000 € de recettes

Solde de RàR 880 000 €

=> 4 840 000 € à équilibrer

En fonction des projets retenus, la collectivité recevrait un FCTVA à un niveau 3 fois supérieur à 2023.

De plus, le passage à la M57 et l'obligation de l'amortissement au prorata temporis apporte une recette supplémentaire (mais une dépense plus importante en fonctionnement).

La recherche de subvention doit être intensifiée au regard des projets.

Au regard des projections actuelles, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer la construction du gymnase de Brioux à hauteur des travaux réalisés en 2024.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Fonctionnement 2024

Objectif

34 457 000 € de dépenses

35 704 000 € de recettes

=> 1 247 000€ d'excédent

Recettes

La fiscalité a évolué de manière positive depuis 6 ans. Cependant, au gré des réformes de la fiscalité locale, il s'avère que la dynamique tient à la fois des compensations versées par l'Etat et du niveau d'inflation de ces deux dernières années qui a entraîné une hausse de la valeur locative.

Le ralentissement de l'inflation et la future disparition de la CVAE selon des modalités non encore connues, risque d'amoinrir cette hausse.

Ainsi, hors fiscalité d'entreprise, la dépendance aux décisions de l'Etat est forte et ne permettrait d'agir que sur le taux des taxes ménages, qui pour le moment suit un lissage acté lors de la création de la communauté de communes.

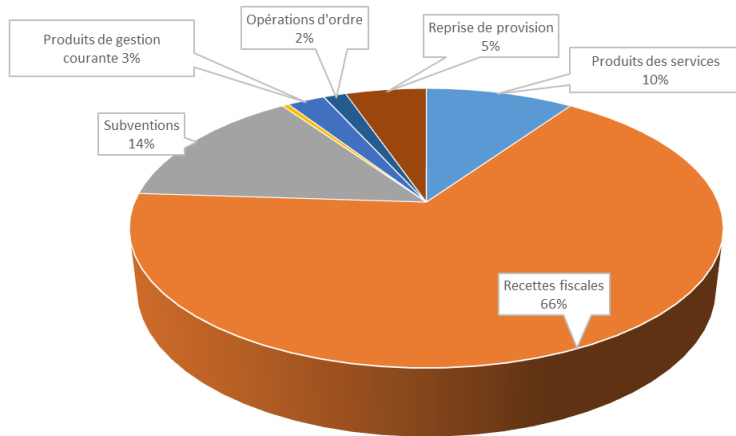
Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Fonctionnement 2024

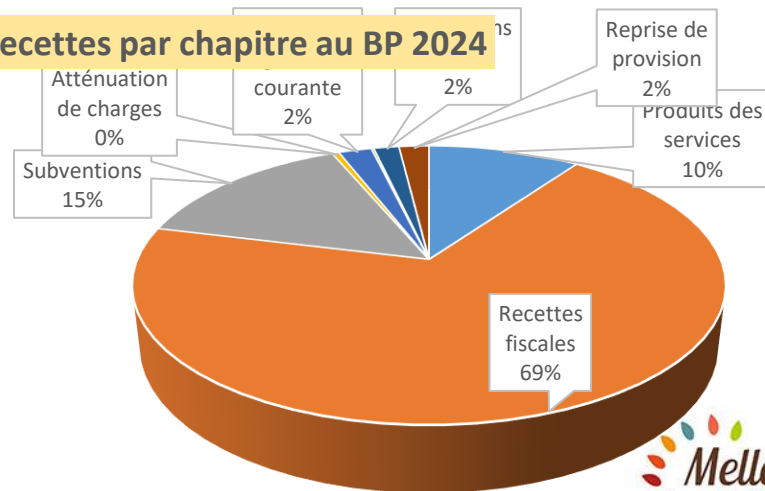
Recettes de fonctionnement

Recettes par chapitre au BP 2023



Augmentation de la part des recettes fiscales
=> Augmentation des bases minimum de CFE et coefficient multiplicateur TaSCom réévalué à 1,10 soit + 250K€ en 2024

Recettes par chapitre au BP 2024



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

S²LO

Fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement 2024

L'objectif est de dégager un excédent pour financer l'investissement et être cohérent avec la capacité à faire. Le budget primitif doit être en cohérence avec la capacité à faire des services. Le compte administratif doit se rapprocher au plus près de budget primitif.

Depuis plusieurs années, le chapitre 011 évolue entre 5,8 et 6M€ (hors contexte inflationniste).

Les autres dépenses (Hors dépenses de personnel) relèvent principalement des subventions et participations (aux associations, office de tourisme...) et des attributions de compensation versées aux communes.

Enfin, l'année 2024 verra la reprise sur provision pour alimenter le second prélèvement du ticket modérateur.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Fonctionnement 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

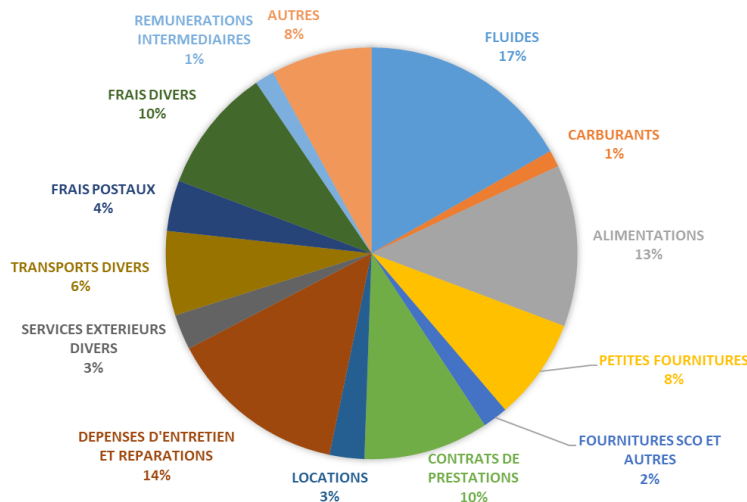
Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

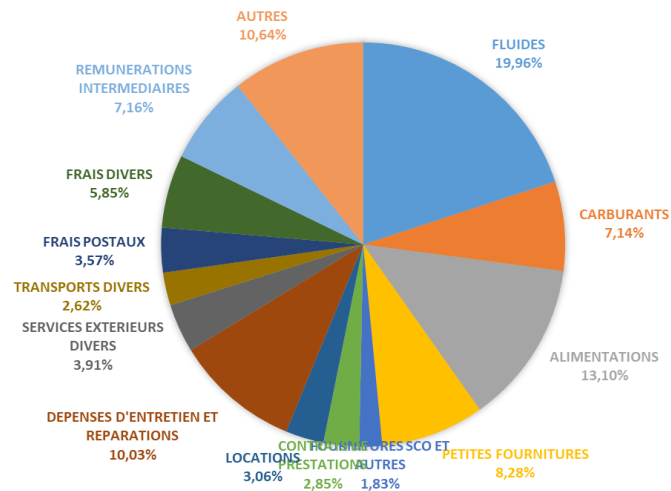


Dépenses de fonctionnement – Chapitre 011

RÉPARTITION DU 011 EN 2019



REPARTITION ACTUELLE DES PREVISIONS BUDGETAIRES AU 011 EN 2024



4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Fonctionnement 2024

Charges de personnel

La masse salariale globale de la collectivité a connu des hausses successives liées majoritairement à une structuration nécessaire des services compte tenu de la taille de la collectivité.

Evolutions obligatoires 2024 :

- Revalorisation du point d'indice (effet année pleine) : 178 530 €
- 5 points supplémentaires par agent au 1^{er} janvier 2024 : 199 000 €
- Impact de la revalorisation des grilles : 49 800 €

En outre, la revalorisation de l'IFSE actée en 2023 par la collectivité a un effet de 42 300 € en année pleine.

Par ailleurs, la GVT 2024 est estimée à 155 000 €.

Le total de ces différentes mesures provoque une hausse du chapitre 012 sans nouveaux postes d'environ 625 000 €.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

BUDGETS ANNEXES

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

S²LO

Budget annexe TEOM - Historique des résultats et projection 2023

BUDGET ANNEXE TEOM							
	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE		EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 343 068 €	5 499 505 €	6 140 525 €	7 287 907 €		7 500 000 €	7 304 212 €
RECETTES	5 660 346 €	6 143 080 €	5 994 052 €	6 747 319 €		7 600 000 €	7 649 890 €
RESULTAT	317 278 €	643 576 €	-146 473 €	-540 589 €		100 000 €	345 678 €
soit % des recettes	5,61%	10,48%	-2,44%	-8,01%		1,32%	4,52%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 126 270 €	1 262 554 €	977 644 €	1 885 992 €		2 155 549 €	2 155 549 €
RECETTES	1 618 722 €	768 198 €	807 648 €	2 225 693 €		890 861 €	890 861 €
RESULTAT	492 452 €	-494 357 €	-169 996 €	339 701 €		-1 264 688 €	-1 264 688 €
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023
RESULTAT CUMULE	1 290 810 €	1 934 385 €	1 477 908 €	937 319 €		937 319 €	937 319 €
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023
RESULTAT CUMULE	1 322 950 €	828 594 €	658 598 €	998 299 €		-266 389 €	-266 389 €

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Budget annexe TEOM

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation des coûts de traitement des déchets, du nombre de broyages (réglementation DREAL), du début de la régularisation des ISDI ; soit au total +500K€ entre 2022 et 2023.

En recette, chute du prix de revente des matériaux estimée à - 400K€.

En 2024, les dépenses et recettes inscrites correspondent majoritairement à l'estimatif du CA 2023. L'objectif est de maîtriser les coûts tout en respectant les nouvelles mises aux normes.

La DPGD entame également sa transformation vers l'optimisation et la modernisation à travers l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries et d'un plan pluriannuel d'investissement (choix du maillage, modernisation, barriérage, conformité, mise en avant du réemploi, de la valorisation et l'accueil de nouvelles filières)

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Budget annexe TEOM 2024

Section de fonctionnement : 8 390 000 € de dépenses

7 943 000 € de recettes

=> 447 000 € à équilibrer par la reprise anticipée des

résultats

Section d'investissement : 2 596 000 € de dépenses

1 469 000 € de recettes

Solde de RàR 352 000 €

=> 1 479 000 € à équilibrer

⇒ Problématique structurelle d'équilibre de ce budget qui va consommer ses excédents sans marge de manœuvre à dégager

Budget annexe ZA - Historique des résultats et projection 2023

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES					
	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022	Prév = CA 2023
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT
DEPENSES	6 145 925 €	5 946 573 €	5 823 486 €	5 297 682 €	6 093 076 €
RECETTES	6 147 020 €	5 871 941 €	5 839 524 €	5 297 682 €	5 456 410 €
RESULTAT	1 095 €	-74 632 €	16 038 €	0 €	-636 666 €
soit % des recettes	0,02%	-1,27%	0,27%	0,00%	-11,67%
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT
DEPENSES	5 968 345 €	6 047 209 €	8 499 430 €	5 372 699 €	5 400 498 €
RECETTES	5 942 449 €	5 836 123 €	7 949 012 €	5 188 379 €	6 039 177 €
RESULTAT	-25 896 €	-211 086 €	-550 418 €	-184 320 €	638 679 €
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	Prév = CA 2023
RESULTAT CUMULE	706 391 €	631 759 €	647 798 €	647 798 €	11 132 €
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	Prév = CA 2023
RESULTAT CUMULE	-1 302 634 €	-1 513 721 €	-2 064 138 €	-2 248 458 €	-1 609 779 €

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Budget annexe zones d'activités

L'année 2023 a été marquée par :

- la vente de parcelles et de biens qui ont nécessité plusieurs années de travail (ZA Plaine du Château à Lezay et terrain à Sauzé-Vaussais) ;
- l'adoption du Schéma des ZAE et le lancement de l'inventaire des ZAE ;
- le retard pris sur le dépôt du Permis d'Aménager sur la ZAE du Pinier à Melle.

Le budget primitif 2024 intègre les travaux et projets d'aménagement suivants :

- Etude : Mine d'Or : 16 500 €, Maisons Blanches : 20 000 €, Le Pinier : 25 370 €
- Travaux : La Plaine de Limage : 35 000 €, Le Pinier - tranche 3 : 202 000€

Il prévoit également les ventes de terrains suivantes :

- Les Maisons Blanches : 17 000 €, Le Pinier : 25 000 €, La Croix Ganne : 180 000 €

Soit un total de 222 000 €. Ainsi qu'une subvention de 15 000 € du SIEDS pour l'éclairage du Pinier.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Budget annexe Patrimoine économique - Historique des résultats et projection 2023

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE									
	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE		EXERCICE	EXERCICE		
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023		
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	751 807 €	395 515 €	464 743 €	533 136 €		452 000 €	440 696 €		
RECETTES	751 807 €	487 200 €	406 668 €	499 526 €		417 000 €	440 696 €		
RESULTAT	0 €	91 685 €	-58 075 €	-33 609 €		-35 000 €	0 €		
soit % des recettes	0,00%	18,82%	-14,28%	-6,73%		-8,39%	0,00%		
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT		
DEPENSES	438 050 €	364 699 €	246 174 €	248 155 €		303 435 €	303 435 €		
RECETTES	615 861 €	280 509 €	303 830 €	369 050 €		262 380 €	262 380 €		
RESULTAT	177 811 €	-84 191 €	57 656 €	120 895 €		-41 055 €	-41 055 €		
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT		
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023		
RESULTAT CUMULE	0 €	91 685 €	33 609 €	0 €		-35 000 €	0 €		
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT		
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023		
RESULTAT CUMULE	102 426 €	18 235 €	75 891 €	196 786 €		155 731 €	155 731 €		

Budget annexe patrimoine économique

L'année 2023 a vu le démarrage de l'expérimentation de l'externalisation de la gestion locative.

Le budget primitif 2024 nécessite la reprise anticipée du résultat 2023 en investissement. En fonctionnement, la reprise des résultats n'est pas possible car le budget s'équilibre chaque année grâce à une subvention du budget principal ; ce qui sera également le cas en 2024.

Le montant des travaux à réaliser pour entretenir le patrimoine économique augmente d'année en année.

En fonctionnement, , une réflexion sera à lancer sur la répercussion de la taxe foncière dans les nouveaux baux.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Budget annexe patrimoine économique 2024

Section de fonctionnement : 543 000 € de dépenses

441 000 € de recettes

=> 102 000 € à équilibrer

Section d'investissement : 322 000 € de dépenses

285 000 € de recettes

Solde de RàR 8 500 €

=> 45 500 € à équilibrer

=> Nécessité d'une subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement et de procéder à la reprise du résultat pour équilibrer la section d'investissement.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires

Budget annexe réseaux de chaleur - Historique des résultats et projection 2023

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR							
	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE		EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	298 468 €	264 116 €	281 848 €	308 469 €		411 000 €	406 666 €
RECETTES	457 653 €	266 298 €	453 025 €	271 860 €		313 000 €	313 740 €
RESULTAT	159 185 €	2 181 €	171 177 €	-36 609 €		-98 000 €	-92 925 €
soit % des recettes	34,78%	0,82%	37,79%	-13,47%		-31,31%	-29,62%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	66 016 €	68 266 €	464 769 €	45 843 €		46 454 €	46 454 €
RECETTES	39 621 €	39 621 €	459 141 €	200 741 €		39 621 €	39 621 €
RESULTAT	-26 395 €	-28 645 €	-5 628 €	154 898 €		-6 833 €	-6 833 €
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023
RESULTAT CUMULE	-12 238 €	-10 057 €	0 €	-36 609 €		-129 534 €	-129 534 €
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022		Prévision 2023	CA 2023
RESULTAT CUMULE	-356 858 €	-385 503 €	-391 131 €	-236 233 €		-243 066 €	-243 066 €

Budget annexe réseaux de chaleur

L'année 2023 a été marquée par un grand nombre de fuites nécessitant des réparations urgentes (+100K€ entre 2022 et 2023)

Ce budget est en difficulté financière en raison de la vétusté et de la fragilité du réseau. Une subvention du budget principal est nécessaire à l'équilibre du budget en raison des déficits antérieurs reportés.

La collectivité attend le compte-rendu de l'étude du CRER avant d'envisager de futures orientations concernant le réseau de chaleur.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Budget annexe réseaux de chaleur 2024

Section de fonctionnement : 382 000 € de dépenses
386 000 € de recettes
=> 4 000 € d'excédent

Section d'investissement : 47 200 € de dépenses
39 600 € de recettes
=> 7 600 € à équilibrer

Nécessité d'inscrire une subvention d'équilibre du budget principal au vu du déficit 2023 cumulé.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Budget annexe GEMAPI - Historique des résultats et projection 2023

BUDGET ANNEXE GEMAPI					
	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022	Prév = CA 2023
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT
DEPENSES	296 227 €	320 125 €	375 642 €	385 318 €	464 544 €
RECETTES	304 512 €	316 249 €	376 261 €	382 243 €	465 456 €
RESULTAT	8 285 €	-3 876 €	619 €	-3 075 €	912 €
soit % des recettes	2,72%	-1,23%	0,16%	-0,80%	0,20%
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT
DEPENSES	0 €	16 776 €	0 €	0 €	
RECETTES	0 €	4 500 €	0 €	0 €	
RESULTAT	0 €	-12 276 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	Prév = CA 2023
RESULTAT CUMULE	14 441 €	10 564 €	11 184 €	8 108 €	9 020 €
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	Prév = CA 2023
RESULTAT CUMULE	12 276 €	-0 €	-0 €	-0 €	-0 €

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Budget annexe GEMAPI 2024

Le budget GEMAPI 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 474 500€.

Ce montant prend en compte la hausse des cotisations demandées par les syndicats, soit 10,19 € par habitant du territoire. Cela représente une augmentation de la taxe de 8% par rapport à 2023.

4. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 relatif aux budgets sous nomenclature M57 (budget principal et des budgets annexes zones d'activités, patrimoine économique, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), réseau de chaleur et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.
- **APPROUVER** ledit rapport.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

COMMUNES	AC FONCT DEFINITIVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
AIGONDIGNE	426 422 €	- €	5 807 €	24 856 €	- €	- €	457 085 €	- €
ALLOINAY	274 213 €	- €	763 €	4 121 €	- €	- €	279 097 €	- €
ASNIERES-EN- POITOU	1 437 €	- €	75 €	547 €	- €	- €	2 059 €	- €
AUBIGNE	11 007 €	- €	41 €	579 €	- €	- €	11 627 €	- €
BEAUSSAIS-VITRE	69 268 €	- €	- €	5 375 €	- €	- €	74 643 €	- €
BRIEUIL-SUR- CHIZE	15 615 €	- €	72 €	278 €	- €	- €	15 965 €	- €
BRIOUX-SUR- BOUTONNE	51 131 €	- €	2 030 €	7 458 €	- €	- €	60 620 €	- €
CAUNAY	9 251 €	- €	32 €	509 €	- €	- €	9 792 €	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

COMMUNES	AC FONCT DEFINITVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
CELLES-SUR-BELLE	453 613 €	- €	9 802 €	21 105 €	- €	- €	484 521 €	- €
CHEF-BOUTONNE	436 752 €	20 138 €	2 223 €	13 298 €	17 119 €	20 138 €	469 393 €	40 276 €
CHENAY	41 483 €	- €	- €	1 195 €	- €	- €	42 678 €	- €
CHERIGNE	-2 726 €	- €	44 €	411 €	- €	- €	-2 272 €	- €
CHEY	38 474 €	- €	-632 €	2 128 €	- €	- €	39 970 €	- €
CHIZE	119 055 €	- €	795 €	3 498 €	- €	- €	123 348 €	- €
CLUSSAIS-LA- POMMERAIE	56 264 €	- €	243 €	2 578 €	- €	- €	59 086 €	- €
COUTURE- D'ARGENSON	36 368 €	- €	127 €	1 062 €	- €	- €	37 557 €	- €
ENSIGNE	-4 563 €	- €	124 €	735 €	- €	- €	-3 704 €	- €
EXOUDUN	30 487 €	- €	-709 €	2 341 €	- €	- €	32 119 €	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

COMMUNES	AC FONCT DEFINITVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
FONTENILLE-SAINT-MARTIN	63 246 €	- €	234 €	2 237 €	- €	- €	65 717 €	- €
FONTIVILLE	68 541 €	- €	-891 €	3 328 €	- €	- €	70 978 €	- €
FRESSINES	141 387 €	- €	1 345 €	8 378 €	- €	- €	151 110 €	- €
JUILLE	-8 583 €	- €	24 €	254 €	- €	- €	-8 305 €	- €
LA CHAPELLE- POUILLOUX	14 949 €	- €	46 €	508 €	- €	- €	15 503 €	- €
LA MOTHE-SAINT- HERAY	237 115 €	- €	-2 822 €	9 011 €	- €	- €	243 305 €	- €
LE VERT	11 608 €	- €	58 €	379 €	- €	- €	12 044 €	- €
LES FOSSES	31 718 €	- €	198 €	1 192 €	- €	- €	33 108 €	- €
LEZAY	283 287 €	- €	-3 911 €	10 643 €	- €	- €	290 019 €	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

COMMUNES	AC FONCT DEFINITVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
LIMALONGES	53 177 €	- €	291 €	3 306 €	- €	- €	56 774 €	- €
LORIGNE	28 046 €	- €	97 €	887 €	- €	- €	29 030 €	- €
LOUBIGNE	8 776 €	- €	28 €	423 €	- €	- €	9 228 €	- €
LOUBILLE	41 773 €	- €	138 €	1 035 €	- €	- €	42 946 €	- €
LUCHE-SUR- BRIOUX	11 608 €	- €	101 €	382 €	- €	- €	12 091 €	- €
LUSSERAY	1 886 €	- €	77 €	473 €	- €	- €	2 436 €	- €
MAIRE-LEVESCAULT	36 087 €	- €	163 €	2 094 €	- €	- €	38 344 €	- €
MAISONNAY	60 399 €	- €	-239 €	634 €	- €	- €	60 793 €	- €
MARCILLE	58 785 €	- €	-774 €	3 013 €	- €	- €	61 024 €	- €
MELLE	1 560 203 €	- €	-14 338 €	48 238 €	- €	- €	1 594 102 €	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

COMMUNES	AC FONCT DEFINITVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
MELLERAN	59 164 €	- €	221 €	2 121 €	- €	- €	61 505 €	- €
MESSE	15 846 €	- €	- €	543 €	- €	- €	16 389 €	- €
MONTALEMBERT	21 741 €	- €	73 €	824 €	- €	- €	22 638 €	- €
PAIZAY-LE-CHAPT	-23 357 €	- €	124 €	660 €	- €	- €	-22 572 €	- €
PERIGNE	69 353 €	- €	676 €	5 517 €	- €	- €	75 545 €	- €
PERS	4 216 €	- €	12 €	210 €	- €	- €	4 437 €	- €
PLIBOU	10 648 €	- €	40 €	603 €	- €	- €	11 291 €	- €
PRAILLES-LA-COUARDE	81 764 €	- €	169 €	5 323 €	- €	- €	87 255 €	- €

5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

COMMUNES	AC FONCT DEFINITVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
ROM	72 823 €	- €	-1 197 €	3 497 €	- €	- €	75 124 €	- €
SAINT-COUTANT	18 579 €	- €	-294 €	762 €	- €	- €	19 048 €	- €
SAINTE-SOLINE	33 741 €	- €	-450 €	1 054 €	- €	- €	34 345 €	- €
SAINT-ROMANS- LES-MELLE	65 076 €	- €	-828 €	2 867 €	- €	- €	67 115 €	- €
SAINT-VINCENT-LA- CHATRE	50 829 €	- €	- €	2 564 €	- €	- €	53 394 €	- €
SAUZE-VAUSSAIS	303 422 €	- €	1 623 €	8 918 €	- €	- €	313 963 €	- €
SECONDIGNE-SUR- BELLE	108 617 €	- €	576 €	2 164 €	- €	- €	111 356 €	- €
SELIGNE	8 973 €	- €	45 €	310 €	- €	- €	9 328 €	- €
SEPVRET	42 354 €	- €	- €	2 461 €	- €	- €	44 814 €	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

COMMUNES	AC FONCT DEFINITVES 2023	AC INVEST DEFINITIVES 2023	PACTE 1	SOLDE RESTITUTION SDIS	SOLDE GYMN CHEF FONCT	SOLDE GYMN CHEF INVEST	AC FONCT PROV 2024	AC INVEST PROV 2024
VALDELAUME	67 287 €	- €	219 €	3 656 €	- €	- €	71 162 €	- €
VANCAIS	13 990 €	- €	-247 €	657 €	- €	- €	14 400 €	- €
VANZAY	15 261 €	- €	- €	698 €	- €	- €	15 958 €	- €
VERNOUX-SUR- BOUTONNE	14 027 €	- €	80 €	583 €	- €	- €	14 690 €	- €
VILLEFOLLET	-15 263 €	- €	82 €	557 €	- €	- €	-14 625 €	- €
VILLEMAIN	9 711 €	- €	33 €	445 €	- €	- €	10 189 €	- €
VILLIERS-EN-BOIS	25 394 €	- €	115 €	352 €	- €	- €	25 861 €	- €
VILLIERS-SUR- CHIZE	11 441 €	- €	61 €	423 €	- €	- €	11 926 €	- €
TOTAL	5 853 196 €	20 138 €	1 795 €	236 260 €	17 119 €	20 138 €	6 108 370 €	40 276 €

5. Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Les AC de fonctionnement dont le montant annuel est inférieur à 15 000€ et les AC d'investissement seront versées annuellement.

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2024, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

6. Modification du tableau des emplois permanents

Postes	Grades – Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Modifications de postes (suite recrutement, évolution organigramme, etc.)			
Créations de poste en anticipation pour tuilage			
Directrice de la communication	Création	1 ETP	01/03/24
Direction de la communication	Attaché Catégorie A		
Suppression de poste (régularisation suite départ de l'agent depuis le 31/12/2022)			
Direction de projet territoire et ingénierie territoriale	Suppression	1 ETP	01/02/24
Directeur projet de territoire et ingénierie territoriale	Attaché principal Catégorie A		

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 25/01/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 25/01/2024
	Filière administrative	88	116	1	1	116
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3		1	2
	Attaché territorial	13	23	1		24
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	15			15
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	11			11
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	36			36
	Filière animation	68	79	0	0	79
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	10			10
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	8			8
	Adjoint d'animation	53	53			53
	Filière culturelle	2	4	0	0	4
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	2			2
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 25/01/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 25/01/2024
	Filière sociale	42	40	0	0	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	24			24
	ATSEM principal 2ème cl	9	5			5
	Agent social principal 1ère cl	1	3			3
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 25/01/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 25/01/2024
	Filière technique	215	234	0	0	234
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	0			0
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	5			5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	6			6
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	4			4
	Agent de maîtrise	6	13			13
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	46			46
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	49			49
	Adjoint technique	110	101			101
	Total emplois permanents	419	478	1	1	478
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	10	1		11
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	9			9
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

6. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

7. Transformation de poste à la suite du départ d'un agent - Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service ressources - Direction du cycle de l'eau

Contexte

Les activités liées à l'assainissement sont désormais gérées en service public industriel et commercial (SPIC) depuis le 1er janvier 2020

 Chaque départ d'un fonctionnaire entraîne une transformation du poste en contrat de droit privé

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Transformation de poste à la suite du départ d'un agent - Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service ressources - Direction du cycle de l'eau

Effectif actuel

21 agents :

- 7 agents contractuels de droit privé en CDI
- 13 agents fonctionnaires
- 1 contractuel de droit public

Départ de la cheffe de service ressources (fonctionnaire)
au 23 février 2024

7. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent de chef de service ressources au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI (chef de service – filière administrative), à compter du 23 février 2024.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

8. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Représentation de Mellois en Poitou à 3 évènements

- 31 janvier à Paris au Conservatoire des Arts et Métiers, pour une séance de travail sur le thème « Entreprises et territoires : quel financement des transitions ? »
- Salon international de l'agriculture à Paris
 - permettra de faire la promotion de l'agriculture du territoire
 - rendez-vous individuels sur les thématiques et filières concernant le territoire
 - évènements officiels organisés sur le salon par la Région Nouvelle-Aquitaine le mercredi 28 février et par le département des Deux-Sèvres le vendredi 1er mars
- Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine à Bordeaux
 - occasion de conforter l'image d'un territoire qui s'engage aux côtés de ses agriculteurs et des entreprises agroalimentaires
 - échanges avec des partenaires régionaux sur leurs pratiques

8. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la prise en charge et le remboursement des frais engagés dans le cadre de mandats spéciaux, par Monsieur Nicolas RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, à l'occasion de ses déplacements des 30 et 31 janvier 2024 pour participer à la journée d'Intercommunalités de France du 31 janvier 2024, au Salon international de l'agriculture à Paris, dont la présence est prévue du 27 février au 1er mars 2024 ainsi qu'à l'occasion du Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine pour la période du 18 au 26 mai 2024.

PROJET DE TERRITOIRE ET DEMARCHES PARTICIPATIVES

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à échéance de la phase expérimentale

Mellois en Poitou 2030 - Rappels

- ☐ Une élaboration participative à l'échelle de tout le territoire
- ☐ Une stratégie en 6 défis
- ☐ Un objectif transversal de transition écologique
- ☐ Un plan d'action en 5 chantiers
- ☐ Une mise en œuvre coopérative

*Adoption du projet
le 25 mai 2023*

*Lancement public du
projet le 26 juin 2023*

Projet de territoire et démarches participatives

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 - Modifications à l'échéance de la phase expérimentale

Mellois en Poitou 2030 - Rappels

Gouvernance :

- ☐ « **COPIL** » - *instance décisionnaire*
 - ☐ 30 Élus communautaires (Bureau)
 - ☐ 2 représentants du Conseil de développement
- ☐ « **Équipe projet** » - *instance de suivi et de proposition*
 - ☐ Cadres de tous les services de la communauté de communes
- ☐ « **Équipes chantier** » - *instance de coordination des actions*
 - ☐ Tout acteur du territoire déployant une ou des action(s) inscrite(s) dans le projet Mellois en Poitou 2030

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à l'échéance de la phase expérimentale *Mellois en Poitou 2030 - Rappels*

Les 5 chantiers d'actions :



- ☐ Renforcer les richesses paysagères, favoriser la protection des écosystèmes, milieux et ressources naturelles



- ☐ Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population



- ☐ Revitaliser les villes et les villages : des espaces partagés et un habitat de qualité adapté aux besoins



- ☐ Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire



- ☐ Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à échéance de la phase expérimentale *Mellois en Poitou 2030 – Rappels*

- ❑ Une mise en œuvre coopérative des chantiers, à travers l'animation de :
-> 1 « équipe projet »

Pour garantir la poursuite des objectifs stratégiques, de l'ambition d'adaptation au changement climatique et de la méthode coopérative

-> 5 « équipes chantier »

*Pour construire des actions avec les partenaires, les enrichir de la diversité des perspectives et compétences réunies et favoriser les coopérations en bénéficiant d'un **espace de rencontre dédié aux projets pour le territoire***

- ❑ Un soutien aux acteurs du territoire, à travers un fonds de 1,5 M €

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à échéance de la phase expérimentale

Le fonds de soutien *Mellois en Poitou* 2030

Un fonds de 1,5 millions d'euros pour soutenir les projets du territoire :

- Un fonds à destination des porteurs publics et des associations
- Un appel à projets ouvert en continu
- Un comité d'attribution des aides (= Comité de pilotage du projet de territoire) régi par un règlement intérieur

**1^{er} COPIL d'attribution le
7 décembre 2023**

**Un COPIL tous les 2 à 4
mois en 2024**

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à échéance de la phase expérimentale

Le fonds de soutien *Mellois en Poitou* 2030

☐ Points d'attention

- Pour la CCMP : le fonds ne peut financer que des **projets du budget principal**
- Pour les communes : le fonds de concours suppose que les **projets soient liés à une opération d'investissement**
- Pour associations et autres porteurs publics : les projets doivent **s'inscrire dans les compétences communautaires**

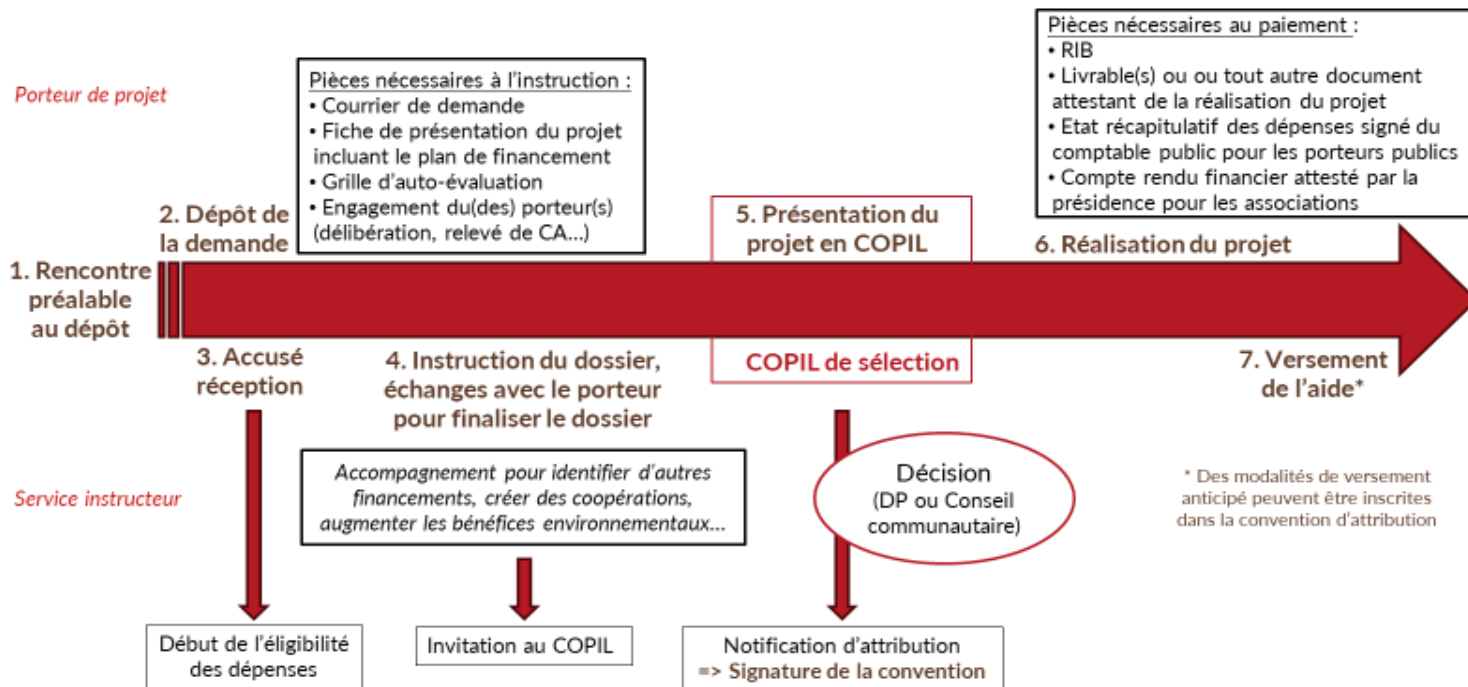
☐ Modalités de versement (définies dans les conventions) : à la fin de l'opération avec possibilité d'avance pour les associations, au cas par cas

Projet de territoire et démarches participatives

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à l'ancienneté de la phase expérimentale

Fonds Mellois en Poitou 2030 : parcours d'un projet



9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à échéance de la phase expérimentale

Le fonds de soutien *Mellois en Poitou* 2030

Fin de la période d'expérimentation du règlement adopté en mai 2023 :

☐ Proposition de modification du règlement concernant les seuils minimums du montant total du projet :

- Investissement : passer de 80 000 € TTC à 50 000 € HT
- Fonctionnement : rester à 15 000 € TTC

9. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications à échéance de la phase expérimentale

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les modifications du règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 et de tout document s'y référant
- **DÉLÉGUER** au président, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, la décision sur signature des conventions d'attribution du fonds (hors fonds de concours) intervenant après l'avis du comité pilotage.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023

L'EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Rappel

- Office de tourisme associatif jusqu'en 2022.
- Création le 2 décembre 2021 par délibération de la Communauté de communes Mellois en Poitou
- Création du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou en octobre 2022
- Forte implication des élus communautaires, mais aussi des professionnels (2 collègues)
- 2023 = première année de fonctionnement de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou
 - Travail sur un plan d'actions basé sur la stratégie d'attractivité économique et touristique (fiches-socles « tourisme » et fiche-socle « économie responsable et durable »)
 - 6 salariés



Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023

Le partenariat avec Mellois en Poitou

- Délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022, adoptant une convention annuelle de partenariat comprenant une subvention de 289 600 €, payable en 4 fois (janvier, février, juin, octobre)
- Travail partenarial EPIC/MeP dans le cadre de la stratégie d'attractivité économique et touristique
- Préparation d'une convention triennale 2024-2026, avec une demande de subvention annuelle de 340 000 €

Le budget

- Budget prévisionnel 2024 : 477 200 €
 - Recettes, notamment : 43 100 € de chiffres d'affaires, 340 000 € de subvention Mellois en Poitou, 80 000 € de taxe de séjour
 - Dépenses, notamment : 326 600 € de charges salariales, 137 553 € de charges à caractère général

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023

Proposition : avenant de prolongation de 4 mois à la convention 2023

- Montant de subvention proratisée au 4/12^{ème} de 289 600 € = 96 500 €
- Versement à la date de signature de l'avenant
- Permet de finaliser la convention triennale, qui couvrira la période portant sur le 1er mai 2024 au 31 décembre 2026
 - Une convention avec le principe de 5 grands axes de travail et une annexe fixant annuellement les priorités détaillées
 - Le montant de subvention de l'avenant de prolongation 2023 sera déduit du montant de la subvention 2024

10. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 prolongeant de 4 mois la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024 inclus, attribuant une subvention de 96 500 €,
- **AUTORISER** le Président ou son représentation à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2023 et tout document relatif à cette affaire.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

11. Association Les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021

L'association des Mines d'Argent des Rois Francs



Mines d'Argent des Rois Francs

à l'époque de Charlemagne...

- Fréquentation : 14 200 visiteurs en 2019, 3 600 visiteurs en 2020, 7 100 visiteurs en 2021 et **11 800 visiteurs en 2022**
- 1 ETP en CDI + des saisonniers (jusqu'à 5 personnes)
- André BOUFFARD nouveau Président depuis 2023

Le partenariat avec Mellois en Poitou

- 2019 – 2021 - Délibération du conseil communautaire du 25 mars 2019 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association des Mines d'Argent des Rois Francs
 - Subvention annuelle de 27 000 €
- 2022 – Avenant de prolongation (Délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021)
 - Démarche de DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) , avec un cabinet conseil (Le Loup Blanc) : focus sur la plateforme expérimentale des arts du feu avec plusieurs réunions.
- 2023 – Avenant de prolongation (Délibération du conseil communautaire du 2 mars 2023)
 - Laisse le temps à l'association de réaliser son DLA et de travailler sa stratégie
 - Plusieurs groupes de travail partenariaux pour travailler le projet global de l'association

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

11. Association Les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021

Focus sur les préconisations du DLA

- Projet global, incluant la plateforme expérimentale des arts du feu et la visite des mines
- Visite guidée des mines puis accès libre à la plateforme expérimentale, avec des circulations sous abris et une scénographie de présentation (panneaux ou totems)
 - Mise en avant de plateforme centrale, du parcours des fours d'expérimentations, d'expositions dans le bâtiment d'accueil des chercheurs (en leur absence)
 - Utilisation de vidéos, écrans dynamiques actifs, animations 3D ou réalité augmentée, expositions photos sur les expérimentations passées, refonte du site Web permettant un approfondissement des sujets via QR Code
- Animations avec des ateliers découvertes et des escape games, organisation d'un événement en lien avec la journée européenne de l'archéologie (mi-juin)

Focus sur les suites données au DLA

- Travail sur le projet stratégique du site, analyse de type « projet scientifique et culturel », analyse de type SWOT, intégration du site dans un environnement plus large, à l'échelle de la commune de Melle et de l'ensemble du territoire
- Décision de lancer un second DLA pour travailler un plan d'actions avec plusieurs scénarii chiffrés

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

11. Association Les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021

Le budget

- En 2022, compte de résultat de 174 000 €
- Recettes, dont : 105 K€ CA (hausse billetterie de 47 % + 39K€), 10 K€ expérimentations CNRS (DRAC), 27 K€ Mellois en Poitou.
- Dépenses, dont : 101 K€ de charges salariales, 14,8 K€ de frais d'exploitation et de maintenance, 10 K€ expérimentations CNRS, 6 K€ d'achat de stock boutique
- Résultat négatif de 1906 €

Avis favorable en réunion des Vice-présidents du 11 janvier :

- Subvention de fonctionnement des Mines d'Argent des Rois Francs en 2024
 - Prolongation d'une année (2024) , pour lancer le second DLA et définir un plan d'actions
 - Montant : 27 000 €
 - A partir de 2025 : convention pluriannuelle de 3 ans, pour mettre en œuvre le plan d'actions (travail dès l'été 2024)

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

11. Association Les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°3 prolongeant d'une année supplémentaire la convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs à compter du 1er janvier 2024 ;
- **APPROUVER** la subvention de 27 000 € pour l'année 2024, conformément à l'avenant n°3 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou sons délégataire à signer l'avenant n°3 et tous les documents afférents.

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Association Maison du protestantisme poitevin - Convention triennale d'objectifs 2024-2026 (annexes)

La Maison du Protestantisme Poitevin

La Maison du Protestantisme Poitevin (MPP)

- Mission : promouvoir et organiser des outils pédagogiques et touristiques pour l'information et la connaissance du patrimoine protestant poitevin.
- Programme d'animations : visites guidées, randonnées (sentier Huguenot), etc
- Le Centre Jean Rivierre (Prailles - La Couarde) : centre de documentation, avec une salle de conférence
- Le musée du Poitou Protestant (Beaussais) avec des expositions permanentes et temporaires et la boutique
- Fréquentation : 1333 personnes (1410 pour l'année 2022)

Le partenariat avec Mellois en Poitou

- Délibération du conseil communautaire du 25 mars 2019 relative à la **convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021** avec la Maison du Protestantisme Poitevin (MPP). **Montant annuel de subvention : 19 000 €**
- Avenants de prolongation sur les années 2022 et 2023. En 2023 : lancement d'une démarche de DLA
- Mise à disposition gracieuse des locaux du Centre Jean Rivierre, qui ont une valeur locative de 10 296 € par an.

Le DLA et ses 3 axes de préconisations

1. Communication : travail sur l'identité, la marque, les supports de communication print et numériques, les réseaux sociaux, la signalétique
2. Une offre de visite repensée : offre répondant aux attentes du public et élargie aux jeunes visiteurs
3. Unité de lieu ; regrouper le centre de documentation et le musée sur un même site

Conseil communautaire - 25 janvier 2024



- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Association Maison du protestantisme poitevin - Convention triennale d'objectifs 2024-2026 (annexes)

La convention d'objectifs 2024-2026

- Une convention-cadre autour des 3 axes de travail inspirés du DLA, sur 3 années
 - Une annexe fixant les actions prioritaires, chaque année, signée par les Présidents des deux structures et faisant suite à une réunion de travail en fin d'année précédente
- Pour l'année 2024, les objectifs prioritaires annuels sont déclinés ainsi :
 1. Revoir et structurer l'identité de l'association et sa communication
 - Ex 2024 : travail sur un nom générique
 2. Conforter les animations et en proposer de nouvelles
 - Ex 2024 : travail spécifique avec le public des scolaires , exposition sur les migrations (projet européen)
 3. Travailler sur une identité de lieu avec toutes les parties prenantes :
 - 2024 :travail partenarial avec les communes de Beaussais-Vitré et de Prailles la Couarde, pour étudier les possibilités d'un site unique
- Sur l'ensemble de ces 3 axes, un travail régulier avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou est essentiel.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Association Maison du protestantisme poitevin - Convention triennale d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Le budget

- En 2022 : 39 750 € (37 349 € en 2021)
 - Recettes, notamment : 11 243 € de chiffres d'affaires (9 169 € en 2021), 19 000 € de subvention Mellois en Poitou, 3 444 € de dons, 2 388 € de cotisations d'adhérents et 1500 € de subvention du Département
 - Dépenses, notamment : 28 868 € de charges salariales (24 750 € en 2021) , 2 500 € de fluides
 - Résultat négatif de 1 233,50 € (résultat de + 1980,15 € en 2021)

Avis favorable en réunion des vice-présidents du 11 janvier

- Convention triennale d'objectifs pour un partenariat stabilisé
- Une subvention de fonctionnement de 19 000 € chaque année, sur 3 ans, pour une sécurité financière

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Association Maison du protestantisme poitevin - Convention triennale d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à la Maison du Protestantisme Poitevin d'un montant de 19 000 € par an, soit 57 000 € pour trois ans, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** la signature de la convention triennale d'objectifs 2024-2026 avec la Maison du Protestantisme Poitevin, telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Rappels sur les zones d'accélération

Les communes définissent les **zones préférentielles de développement** des énergies renouvelables :

- Zones définies pour **chaque filière**
- **En concertation avec la population**
- Délibération de la commune
- Débat en conseil de l'EPCI

44 communes
ont délibéré

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sont définies :

- pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables
- en fonction des potentiels du territoire concerné
- en fonction de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
- hors parc nationaux et réserves naturelles, sauf pour les installations photovoltaïques en toiture
- hors sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000 pour l'éolien
- en valorisant les Zones d'Activité Économique (ZAE) présentant un potentiel pour le développement des EnR

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Sainte-Soline

Photovoltaïque

Toute la commune

Méthanisation

Toute la commune

Géothermie

Toute la commune

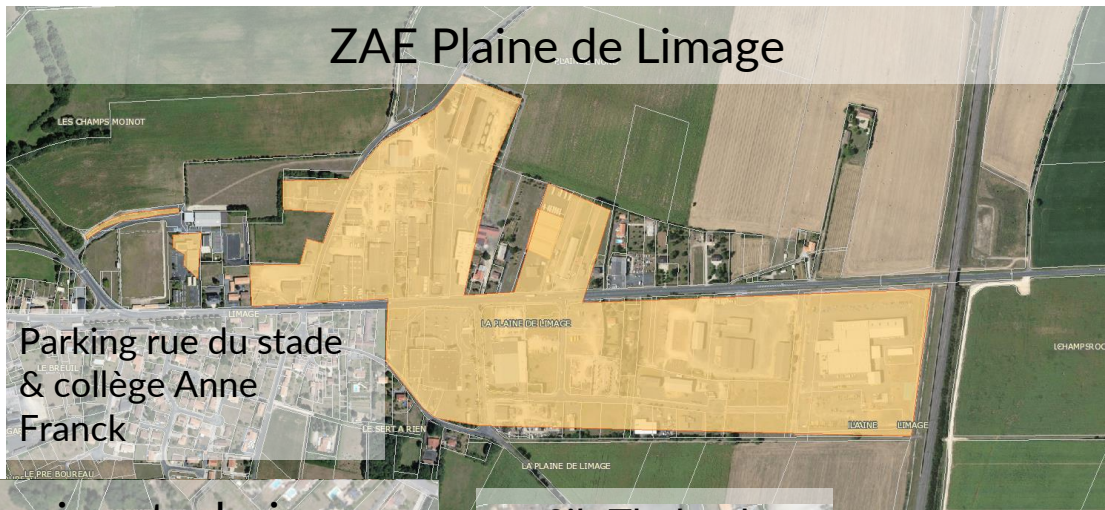


- Interventio

ID : 079-200069755-20240307-C07 03 2024 46-DE

Sauzé-Vaussais

Photovoltaïque



Services techniques

Sib Thebault



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

de Monsieur Sylvain DRIEFAULT
SLO

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Sauzé-Vaussais

Photovoltaïque



Parking de la piscine



Centrale au sol



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

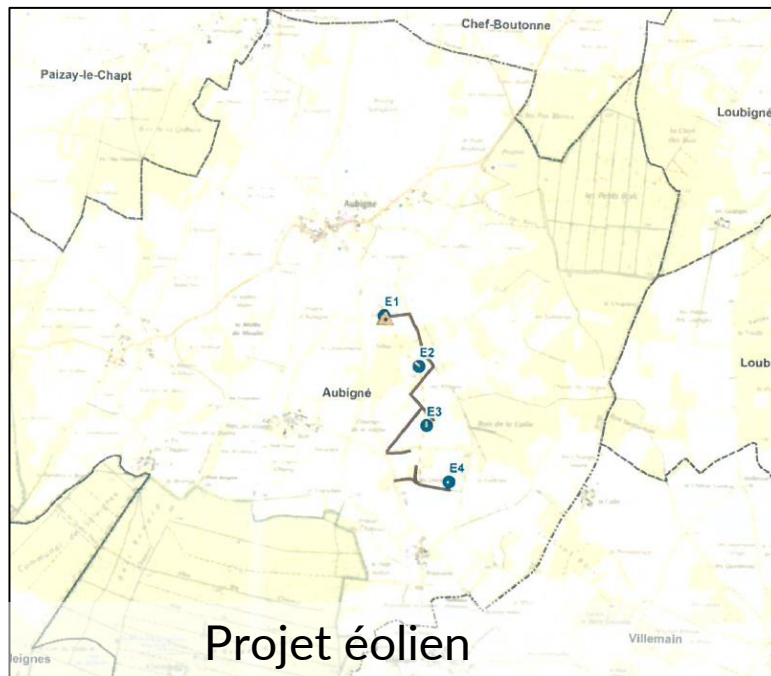
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

DEFAULT
SLO

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Aubigné

Éolien



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

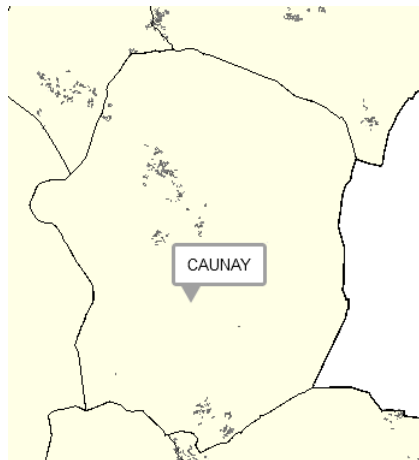
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

SL0

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Caunay

Photovoltaïque



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

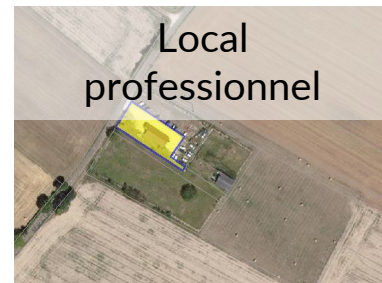
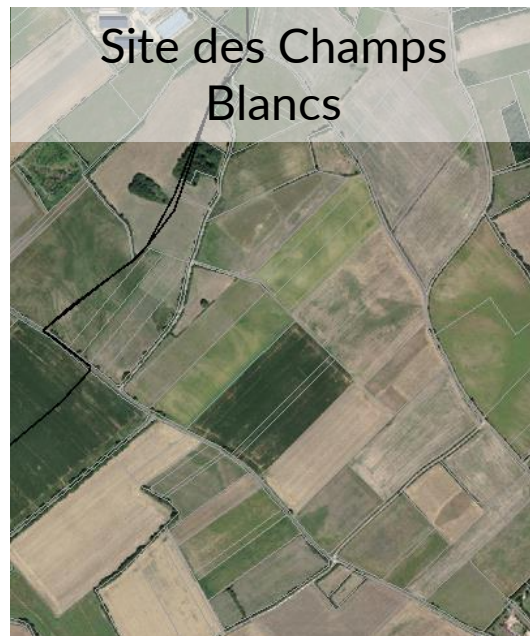
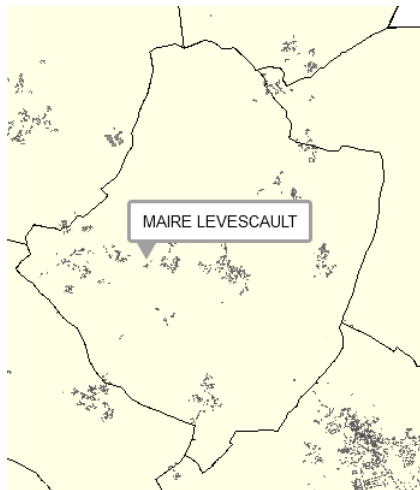
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Mairé-L'Évescault

Éolien

Photovoltaïque



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

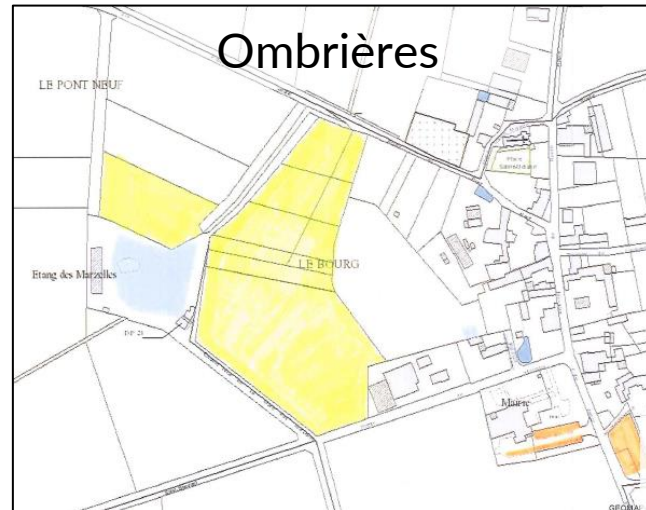
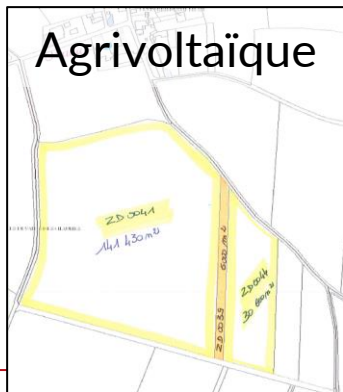
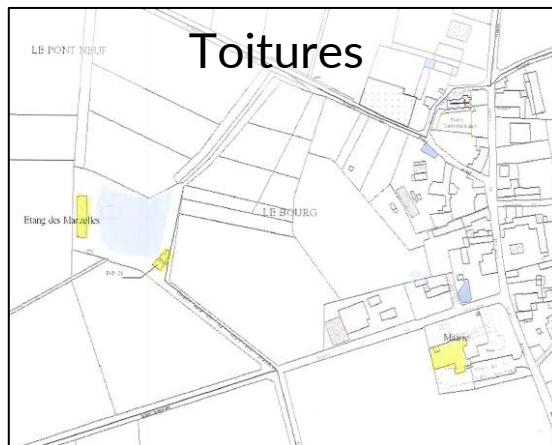
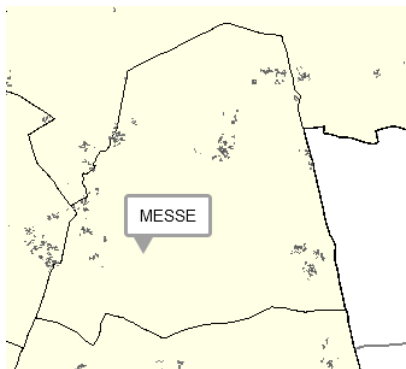
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

DEFAULT
SLO

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Messé

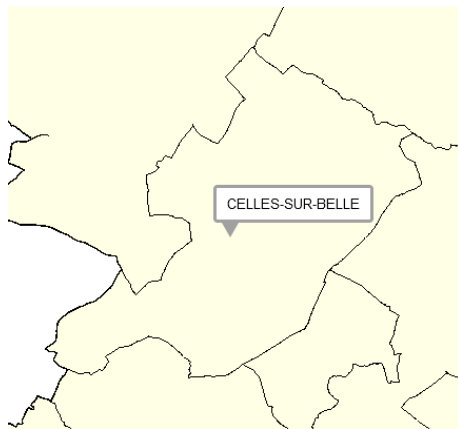
Photovoltaïque



13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Celles-sur-Belle

Photovoltaïque



- Toitures en priorité en zone U
- Ombrières de parkings
- Autorisation en toiture sous réserve de non-visibilité des sites patrimoniaux remarquables
- Agrivoltaïque en zone agricole avec des projets justifiés ou sur des terrains non cultivables

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

SL0

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Celles-sur-Belle

Photovoltaïque

Celles



Toitures et ombrières de parkings

Verrines



Saint-Médard



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

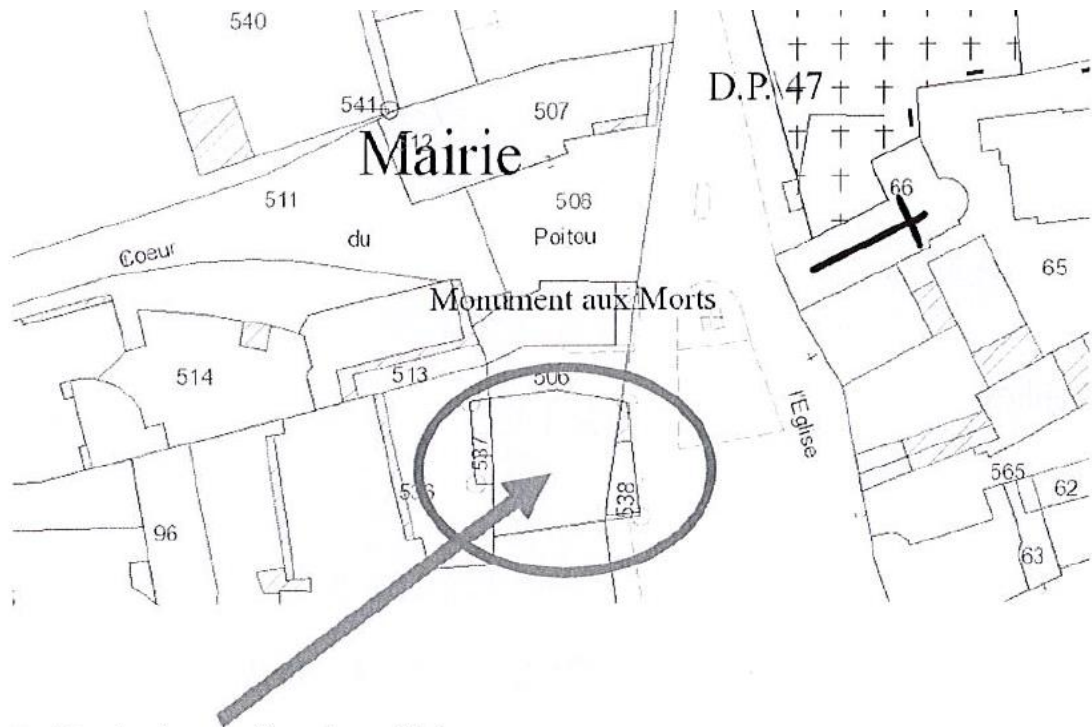
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

SL0

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Couture-d'Argenson

Photovoltaïque



Toit de la salle des fêtes

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Prailles La Couarde

Photovoltaïque



- Toitures des bâtiments communaux



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

SDO
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Chey

Photovoltaïque

Sans restriction

Méthanisation

Sans restriction

Géothermie

Sans restriction



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

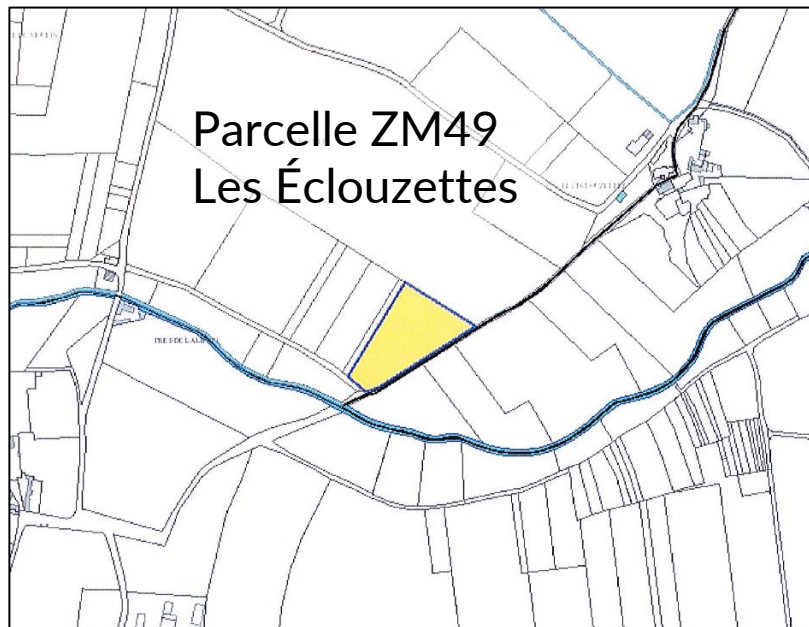
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

de Monsieur Syval: ZPIFFAULT
SLO

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vançais

Photovoltaïque



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

SL0

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Fontivillie

Photovoltaïque



Ombrières de parking



Salle des fêtes de Chail



Cimetière de Chail

Toitures



Locaux techniques



Mairie

- Interventio

ID : 079-200069755-20240307-C07 03 2024 46-DE

4 **SLOW** 

Ombrières

PV au sol



13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables Melle

Méthanisation renouvellement



Réseau de chaleur projet nouveau

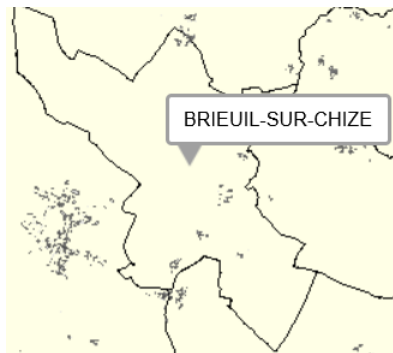


13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables Brieuil-sur-Chizé

Photovoltaïque

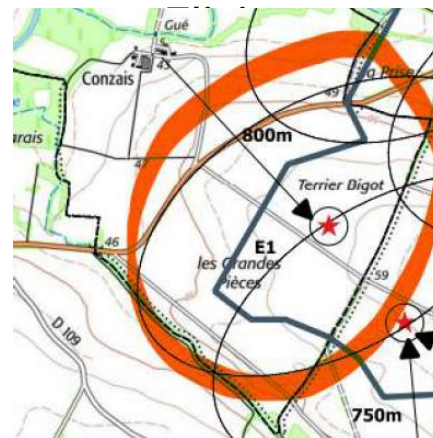
Toit des bâtiments
communaux

+ Parcelle 466 m²



Eolien

Zone du guide - projet



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Griffault
Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Délibérations proposant des zones

Photovoltaïque

- Brieuil-sur-Chizé
- Caunay
- Celles-sur-Belle
- Chef-Boutonne
- Chenay
- Chérigné
- Chey
- Chizé
- Clussais-la-Pommeraie
- Couture d'Argenson
- Ensigné
- Exoudun
- Fontivillié
- Fressines
- La-Chapelle-Pouilloux
- La-Mothe-Saint-Héray
- Limalonges
- Loubillé
- Mairé-L'Evescault
- Marcillé
- Melle
- Messé
- Montalembert
- Périgné
- Plibou
- Prailles-la-Couarde
- Saint-Coutant
- Sainte-Soline
- Sauzé-Vaussais
- Vançais
- Villefollet
- Villiers-sur-Chizé

Méthanisation

- Chey
- Sainte-Soline

Géothermie

- Chey
- Sainte-Soline

Réseau de chaleur

- Melle

Délibérations proposant des zones

Eolien

- Aubigné
- Brieuil-sur-Chizé – Villefollet – (Villiers)
- Chérigné et Fontenille
- Clussais-la-Pommeraie
- Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
- Mairé-L'Evescault

Délibérations d'absence de zone

- Alloinay
- Lezay
- Lorigné
- Paizay-le-Chapt
- Pers
- Saint-Vincent-la-Châtre
- Saint-Romans-lès-Melle
- Sepvret
- Valdelaume
- Villiers-en-Bois

12. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Mellois en Poitou aboutit actuellement sur l'élaboration de la stratégie de son Plan Climat Air Énergie Territorial grâce aux propositions du Laboratoire Climat qui ont été rendues le 10 janvier dernier.



Ces propositions abordent notamment l'ambition du territoire en matière de développement des énergies renouvelables, en voici quelques-unes :



- Développement d'une méthanisation raisonnée qui intègre tous les déchets du territoire et fournit du BioGNV (biogaz naturel pour véhicules) aux transporteurs, agriculteurs et particuliers ;
- Application du guide éolien et repowering : remplacement des mâts existants par des mâts plus puissants de même hauteur ;
- Développement d'un agrivoltaïsme intégré aux paysages qui répond aux besoins des exploitations agricoles en soutenant l'élevage et le maraîchage.

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

de Monsieur Sylvain DRIEFAULT
SLO

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Propositions prod.

EnR du
Laboratoire
Climat

Catégorie	Scénario LABO	Evolution scénario
Production d'énergie renouvelable tous types confondus	841 GWh	+ 123%

Scénario 2030 LABO	Objectif 2030 loi énergie climat
50% de la conso. énergétique produite localement	33% de la conso. énergétique produite localement

Eolien – Scénario 2030			
	Nombre de mâts	Puissance	Production
Etat des lieux	94 en 2023*	240 MW	336 GWh
Scénario proposé n°1 « Repowering même hauteur »	94 mâts	340 MW**	475 GWh
Scénario proposé n°2 « Guide éolien »	105 (1 parc de 5 mâts, 1 parcs de 6 mâts)***	279 MW	390 GWh
Scénario proposé n°3 « Zones d'accélération »	124 (3 parcs de 4 mâts, 3 parcs de 6 mâts)***	345 MW	483 GWh
Scénario LABO « Repowering même hauteur + guide éolien »	105***	378 MW	529 GWh
Potentiel maximal « zones d'accélération + repowering même hauteur »	124	444 MW	622 GWh

*Hypothèse : Mâts en service + mâts autorisés

**Hypothèse : puissance minimale de 3,5 MW pour l'ensemble des mâts de moins de 3 MW autorisés ou en service en 2023

***Mâts de 3,5 MW

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Pour construire ce plan partagé, nous comptons sur votre présence aux 5 Ateliers Climat ouverts à tous qui se tiendront à 17h sur l'ensemble du territoire :

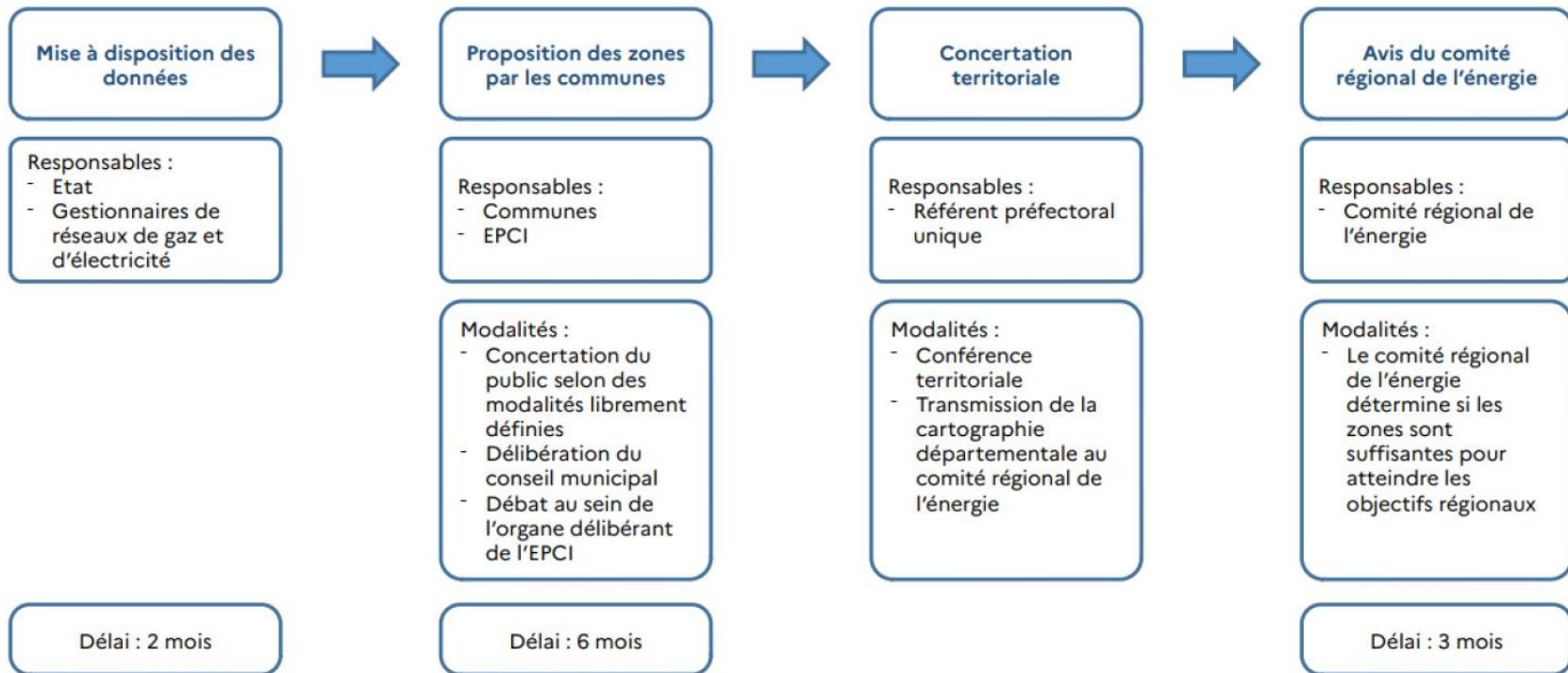


— Mellois en Poitou —



- 21 mars - Sauzé-Vaussais, salle des Halles (centre socio-culturel)
- 3 avril - Brioux-sur-Boutonne, salle la Boutonnaise
- 18 avril - Celles-sur-Belle, salle des fêtes de Saint-Médard
- 23 mai - Lezay, salle des fêtes
- 5 juin - Chef-Boutonne, salle Raymond Quiard

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

SLO

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIEFAULT

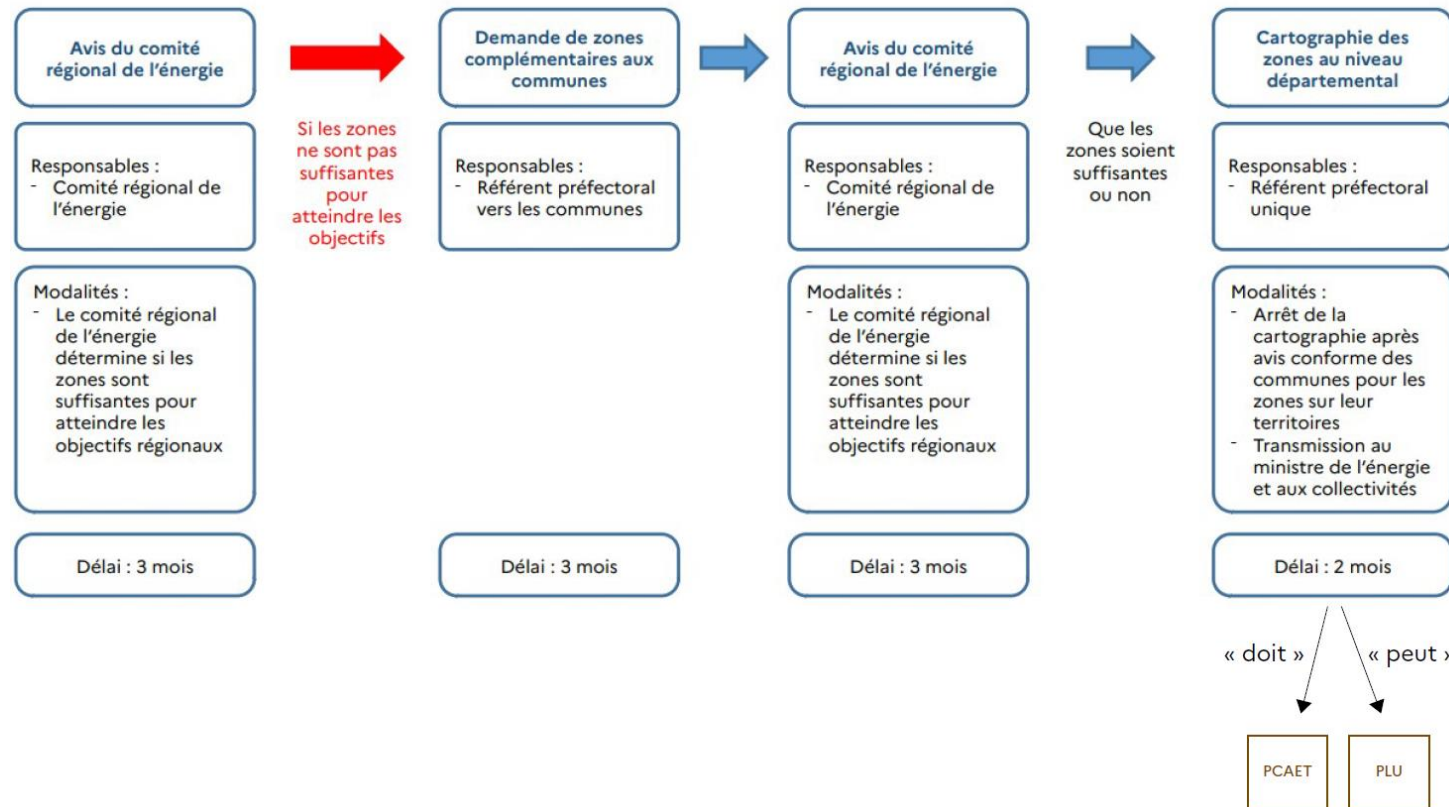
13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Retour des zones identifiées par les communes à poursuivre

- Décrire les modalités de **concertation des habitants** mises en œuvre dans la délibération
- Possibilité pour les communes de saisir leurs zones d'accélération sur le portail « Atlas EnR » du SIGil : <https://sigil.sieds.fr/>
- Envoi des délibérations pour le PCAET à l'adresse noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr

13. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du point d'actualité sur l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



AMENAGEMENT

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



14. PLU de Fressines - Modification n°2 - Décision de ne pas réaliser la procédure à évaluation environnementale et approbation de la modification n°2

Objet de la modification

Création de 3 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les secteurs de la Mayenne, de Champfradin et de Poitreneau, définissant les objectifs poursuivis.

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

- Avis conforme du 14 mai 2023 de la MRAe

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

14. PLU de Fressines - Modification n°2 - Décision de la procédure à évaluation environnementale et approbation de la modification n°2

Procédure

Dossier a été notifié aux personnes publiques associées

- Les remarques formulées par les personnes publiques associées n'induisent pas d'ajustement

Ouverture de l'enquête publique du 29 septembre 2023 au 20 octobre 2023

- Les remarques formulées pendant l'enquête publique, et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ont conduit à revoir le périmètre de l'OAP sur le secteur de Poitreneau pour tenir compte de la levée de doute ayant elle-même conduit à supprimer la classification en zone humide d'une partie du secteur

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



14. PLU de Fressines - Modification n°2 - Décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et approbation de la modification n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECIDER** que le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Fressines ne fera pas l'objet d'une évaluation environnementale ;
- **APPROUVER** le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de de Fressines.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



15. PLU de Fressines - Révision allégée n° 1 - Décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n°1

Objet de la modification

Suppression d'une zone A au sein de la zone UH du bourg

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

➤ Avis conforme du 4 janvier 2023 de la la MRAe

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



15. PLU de Fressines - Révision allégée n° 1 - Décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n°1

Procédure

Dossier a été notifié aux personnes publiques associées

- Les remarques formulées par les personnes publiques associées n'induisent pas d'ajustement

Ouverture de l'enquête publique du 29 septembre 2023 au 20 octobre 2023

- Les remarques formulées pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur n'induisent pas d'ajustement

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



15. PLU de Fressines - Révision allégée n° 1 - Décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **DE DECIDER** que le dossier de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Fressines ne fera pas l'objet d'une évaluation environnementale ;
- **D'APPROUVER** le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Fressines.

16. PLU de Limalonges - Approbation de la modification simplifiée n° 2

Objet de la modification

Correction d'une erreur matérielle afin de mettre en cohérence le zonage Nc avec le périmètre d'un ancien site d'exploitation de carrière

Procédure

Dossier a été notifié aux personnes publiques associées

- Le conseil départemental des Deux-Sèvres mentionne que la zone concernée par la modification est bordée par un chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et que la continuité et le balisage de ce chemin doivent être respectés sous contrainte de remise en état

Ouverture de l'enquête publique du 24 novembre 2023 au 26 décembre 2023

- Absence de remarques

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



16. PLU de Limalonges - Approbation de la modification simplifiée n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Limalonges, conformément au dossier joint à la présente délibération.

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

17. Plan d'actions " Territoires éducatifs ruraux " (TER) - Convention triennale " Territoires éducatifs ruraux " avec l'Éducation Nationale

Conférence des maires du 11 janvier 2024

Présentation par l'inspecteur de l'Éducation nationale du diagnostic du territoire concernant la position sociale des familles, la situation des écoles rurales sur le territoire, le niveau et le parcours des élèves de la communauté de communes.

- Proposition d'un conventionnement permettant de répondre aux enjeux du territoire en lien également avec le projet éducatif de territoire et la convention territoriale globale (CTG) de la communauté de communes



Soutien financier de l'État

Education – Politique scolaire

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

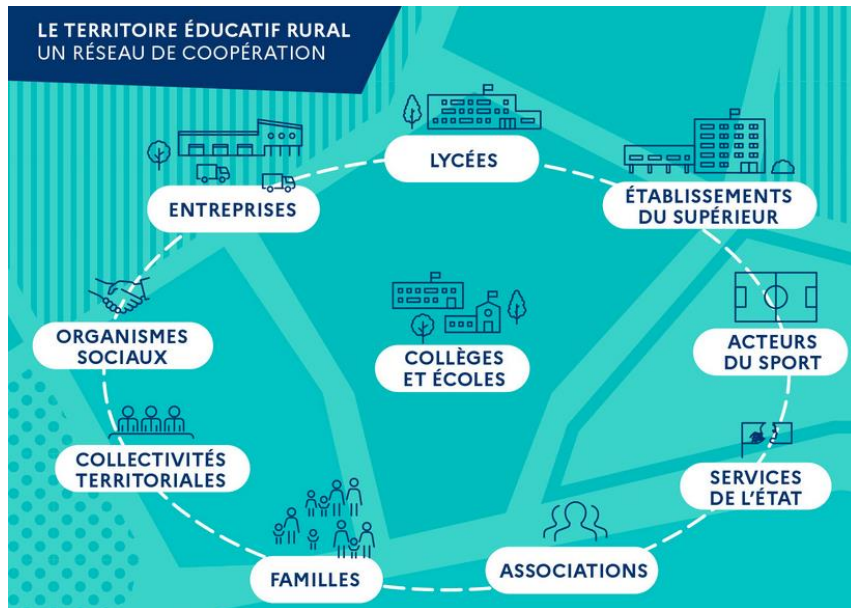
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



17. Plan d'actions " Territoires éducatifs ruraux " (TER) - Convention triennale " Territoires éducatifs ruraux " avec l'Éducation Nationale

Objectifs du dispositif TER

- Renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux
- Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels



Education – Politique scolaire

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

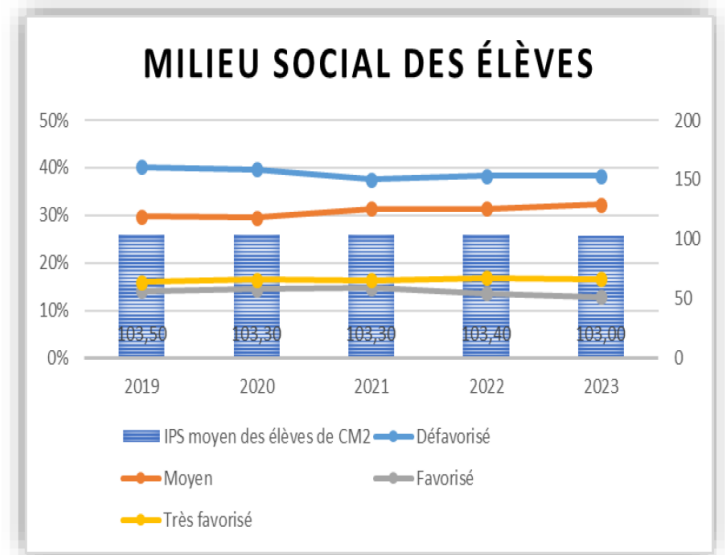
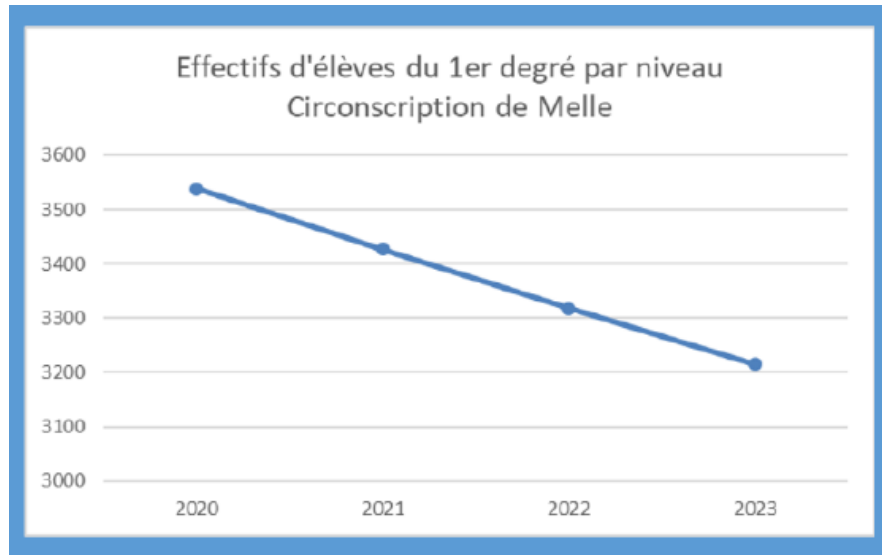
17. Plan d'actions " Territoires éducatifs ruraux " (TER) - Convention triennale " Territoires éducatifs ruraux " avec l'Éducation Nationale

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Education – Politique scolaire

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



17. Plan d'actions " Territoires éducatifs ruraux " (TER) - Convention triennale " Territoires éducatifs ruraux " avec l'Éducation Nationale

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la démarche proposée par l'Éducation nationale dans le cadre du dispositif « Territoires éducatif ruraux »,
- **AUTORISER** le président à signer la convention triennale 2024-2026 avec l'Éducation nationale dans le cadre du dispositif « Territoires éducatif ruraux ».

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Accompagnement de la filière chanvre

- 2020-2022 : Soutien à la structuration de la filière Chanvre par la Région Nouvelle Aquitaine
- Janvier 2021 : Engagement de Mellois en Poitou comme coordinateur du bassin local à l'échelle départementale
- Janvier 2022 : formalisation marché chanvre 2022/2023 avec déploiement programme d'actions
 - Volet agricole : Transfert de culture avec mise en œuvre d'essais agricoles
 - Volet débouchés alimentaire : essais culinaires avec contribution Livret recettes Restauration collective
 - Volet débouchés bâtiment : journées « Main à la pâte », financement AMO
 - Construction du programme d'actions 2024-2025 en lien avec les partenaires
 - Recherche de financements
- Octobre 2023 : Avenant au marché visant à modifier des actions sans modification du montant



Réunion bilan actions 2022 – 17 janvier 2023

Questions diverses

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Filière chanvre : perspectives 2024

- Etude d'opportunité « Amorçage chanvre alimentaire et santé »
- Déploiement programme d'actions 2024-2025 : consolider les débouchés de l'alimentaire et du bâtiment pour stimuler la demande
 - Alimentaire : accompagnement des acteurs de la transformation et la distribution, ateliers pédagogiques, essais alimentaires, nouvel axe « Chanvre alimentaire et Santé »
 - Bâtiment : promotion et sensibilisation aux matériaux chanvre (journée Bâtir en chanvre, réunions spécifiques acteurs sectoriels, volet formation)
- Publication nouveau marché en mars 2024

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 10/01/24

- Présentation de la commune de Villemain,
- Présentation de M. Chacon, nouvel inspecteur de l'Education nationale sur le Mellois : présentation des évaluations nationales et des effectifs,
- Présentation de l'étude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MULLOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE

Agenda des réunions

- Jeudi le 15 février 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 7 mars 2024 – Conseil communautaire – Salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 079-200069755-20240307-C07_03_2024_46-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

